

Associée dans les périodes agitées aux angoisses et aux douleurs de la nation, tu devenais, aux jours de paix et de prospérité, l'arène des réjouissances publiques. De combien de princes tu célébras, par de bruyantes décharges d'artillerie, la joyeuse entrée ou l'heureux retour ! Que de rois et d'empereurs tu saluas à leur pacifique arrivée en notre cité ! Que d'événements heureux ou malheureux il t'échut d'annoncer ou de rappeler à la population !

A maintes reprises, dans des moments de tourmente, la fureur populaire ou les armées étrangères t'ont livrée à la destruction. Toujours, semblable au phénix de la fable, tu renaissais de tes cendres et fièrement tu déployais de nouveau tes ailes sur le pic dominateur.

Un arrêt de mort finit cependant par être rendu officiellement contre toi à la fin du XIX^e siècle. Ta carrière semblait achevée. Tu allais disparaître définitivement. L'autorité suprême, grâce aux instances de nos administrateurs communaux, a consenti à te conserver la vie, même à changer ton rôle belliqueux en une mission pacificatrice et régénératrice.

La science militaire t'avait condamnée, pauvre vieille, comme inutile et surannée. Tout au plus quelques-uns de tes bâtiments devaient-ils échapper à la destruction pour être transformés purement et simplement en casernes. Mais de terribles événements modifièrent derechef ton destin et te rendirent plus dangereuse et plus menaçante que jamais. Tel a été l'effet de la guerre 1914-1918, qui, dès les premiers jours, te fit tomber sans défense aux mains des Allemands. Par leur volonté cruelle, tyrannique, tu braquas longtemps de terribles canons sur la vaillante et valeureuse cité mosane, prêts à la ravager au plus léger soupçon d'effervescence ou au moindre caprice de l'ennemi. Et toi-même, malheureuse innocente, tu as été partiellement victime de cette occupation étrangère, plusieurs de tes bâtiments ayant été livrés aux flammes le 7 août 1914.

Ce long et horrible cauchemar est heureusement passé. Tu as repris librement ta nouvelle vie pour le délassément, l'hygiène et le bonheur des Liégeois.

A ce tournant de ton histoire, qu'il nous soit permis de retracer sommairement les phases principales de ton existence si agitée et d'en perpétuer le souvenir.

De nos jours, le plateau de la Citadelle a généralement perdu tout intérêt au point de vue stratégique ; son importance était considérable autrefois quant à la défense de la cité. C'est d'abord l'endroit le plus élevé de la ville ; il est à 111 mètres au-dessus du niveau de la Meuse et à 170 au-dessus du niveau de la mer. De là, l'œil domine entièrement la vallée. La cité se présente au pied de la montagne. La pente de celle-ci, dans la partie qui descend vers le centre de Liège, est des plus raides et ne peut se gravir qu'au moyen de degrés nombreux.

Une telle situation devait être recherchée avant même l'emploi de la poudre à canon, avant le XIV^e siècle. En l'occupant dès lors, les soldats du prince de Liège pouvaient garantir la ville contre toute surprise de l'extérieur. D'autre part, la Citadelle étant très rapprochée du Palais, la garnison était par là en mesure de venir très rapidement aider à l'occasion le souverain à maintenir l'ordre menacé.

Les avantages de cette position naturelle furent remarqués de bonne heure. Néanmoins elle resta long-

temps sans recevoir d'ouvrages défensifs spéciaux. Ce serait faire montre d'une crédulité extrême qu'admettre, avec quelques chroniqueurs fantaisistes, l'érection à Sainte-Walburge, dès le début du VIII^e siècle, d'un château flanqué d'une grosse tour, attribué à sainte Ode, prétendue fille d'un Leude, roi d'Ecosse. Jean d'Outremense lui-même est plus circonspect en l'occurrence. Il raconte aussi le passage de cette Ode à Sainte-Walburge, mais il ne lui attribue pas la fondation de la forteresse. Il accorde, au contraire, à l'imaginaire Radulphe des Prés, l'honneur d'avoir construit, à l'aube du IX^e siècle, le château-fort de Sainte-Walburge. Ce château est, dit-il, celui « que ons nomme maintenant le porte Sainte-Walbeur ⁽¹⁾ ».

Nous n'avons aucune raison de croire plus au château de Radulphe des Prés qu'à celui de Sainte-Ode. Relevant tous deux de la légende, ils ne doivent point sortir de ce domaine.

B. — CONSTRUCTION PREMIERE (1255).

C'est trois siècles et demi plus tard que fut réalisée, pour la première fois, l'édification d'un fortin sur cette hauteur. A l'époque susdite, l'animadversion des gens du peuple, à l'esprit turbulent, se révélait contre l'arrogance d'une grande fraction de la noblesse et de l'échevinage. Les dissensions de classes s'accrochèrent sous les surexcitations du premier tribun populaire connu, Henri de Dinant. L'arrogant chef de la principauté, Henri de Gueldre, triompha de la révolte et força le parti populaire à conclure à Bierset, le 14 octobre 1255, une paix onéreuse, à laquelle des clauses additionnelles vinrent s'ajouter trois jours après. Par ces clauses, l'Élu choisissait quatre arbitres ayant pour mission de fixer l'amende que les bourgeois auraient à solder, en réparation du préjudice causé par la guerre, au prince, au clergé et aux échevins. Non content de réclamer cent otages des Liégeois, comme gages de la teneur de leurs promesses, Henri de Gueldre exigea que la porte Sainte-Walburge, créée au commencement du XIII^e siècle, fût livrée aux mains d'Arnold comte de Looz. Ce noble personnage promit solennellement de la garder en toute loyauté, de concert avec les seigneurs Robert de Limont, Guillaume d'Awans, Godefroid Vallée, Amel de Kemexhe et Barnage. Il promettait, en outre, qu'aussitôt que les Liégeois auraient rempli les obligations exigées d'eux, il leur restituerait la porte ⁽²⁾.

Que se passa-t-il ensuite ? Y eut-il refus de la part des bourgeois de fournir l'amende déterminée ? On l'ignore. Le texte de la sentence arbitrale ne nous est même pas connu. Henri de Gueldre voulut-il tout simplement poser un acte arbitraire pour assurer sa suprématie sur la cité ? Toujours est-il qu'au lieu de remettre la porte Sainte-Walburge aux Liégeois, il se l'appropriait.

Jusqu'alors — ainsi qu'en témoigne un annaliste de l'époque, Gilles d'Orval, — la porte Sainte-Walburge formait une entrée ordinaire de Liège. Surmontée d'une petite tour, comme il était d'usage à ce temps, elle n'avait d'importance que parce que sa situation commandait la cité d'une façon absolue.

Souverain aussi despote que peu sacerdotal, Henri

(1) T. IV, p. 344.

(2) ROP, s. l, p. 26.

de Gueldre avait compris la valeur de cette position pour affirmer son omnipotence sur les Liégeois. Il changea la porte en une sérieuse forteresse. Ayant creusé un puits profond, il fit niveler les terres sur une surface de quatre bonniers autour de la porte, et combla les fossés ; il encoignit cette superficie d'un mur haut et solide, augmenta le nombre des tours en pierre, y fixa un pont-levis nouveau duquel on accédait à un escalier conduisant directement en ville. C'était un véritable château-fort, pouvant loger une troupe considérable et renfermer des prisonniers. Henri de Gueldre appliqua à sa construction le produit d'une taxation sur les choses vénales, qui fut consentie par le clergé (*).

L'œuvre achevée, l'élu y installa une imposante garnison, apte à tenir la ville en respect et à garder la citadelle contre toute surprise.

Désirant manifester davantage encore son intention de conserver définitivement cette fortification, le tenace souverain liégeois constitua la châtellenie de Sainte-Walburge en fief héréditaire qui fut octroyé, avec une dotation de dix marcs, à Arnould, chevalier de Rixingen, maréchal de l'évêché (**). Ce chevalier sollicita le consentement du chapitre de Saint-Lambert à l'institution du fief et à l'investiture dont il avait été gratifié. Ce consentement fut obtenu le 6 juin 1260, sous les réserves que le fief ne serait jamais ni divisé ni partagé, que le châtelain serait un vassal de l'Eglise de Liège. S'il ne l'était point, le fief devait faire retour au prince. Le chapitre exigeait encore que le châtelain résidât personnellement dans la forteresse, qu'il prêtât serment de fidélité au prince ainsi qu'au chapitre cathédral et qu'il promît que, en cas de vacance du siège épiscopal, il ne céderait la forteresse à personne si ce n'est au chapitre (**).

C. — DESTRUCTION (1269).

A l'encontre de toutes ces précautions pour en assurer la perpétuité, la châtellenie de Sainte-Walburge n'eut qu'une très courte durée. Sans doute, Arnould de Rixingen occupa son poste et se qualifia « châtelain du château de Sainte-Walburge (*) ». Mais les bourgeois irrités d'avoir vu dresser ce fort qui, pour eux, et sous un prince nullement conciliant, n'était qu'un instrument d'oppression et d'asservissement, n'attendaient qu'une occasion propice pour s'en débarrasser. L'occasion se présenta le 20 septembre 1269, alors que le château était confié à Nicolas de Flémalle, maréchal de l'évêché. Elle s'offrit sous la forme d'un mariage.

Des fêtes publiques célébraient l'heureuse union de Jean des Marets, l'un des *maistres* (bourgmestres) de Liège, avec la belle Aigletine, la fille d'un échevin. Naturellement, et à dessein peut-être, les officiers de la Citadelle furent invités à la noce. Confiants dans la bonne humeur et dans la joie qui se reflétaient sur tous les visages, ils se rendirent à la fête. Les simples soldats, de leur côté, ne se firent pas prier pour rejoindre leurs

chefs sur le champ des festivités, en laissant insoucieusement la garde de la forteresse à la vigilance d'une femme, Béatrix, l'épouse du portier.

Tous les chroniqueurs liégeois ont raconté les résultats de cette imprudence. La version de Jean d'Outremeuse ne diffère guère de celle des autres écrivains du XIV^e siècle (*). Cette version se trouvant peu connue, c'est double raison de suivre Jean d'Outremeuse cette fois.

Les chefs du parti populaire, au courant de l'état d'abandon de la Citadelle, avisèrent au moyen de s'en emparer, afin de délivrer le peuple du joug de fer qui pesait sur lui. Ils organisèrent secrètement une petite expédition de Liégeois. Ceux-ci, au nombre de vingt-cinq, gravirent lestement et sans bruit, quelque sentier sinueux tracé à travers les épais vignobles qui voilaient les hauteurs de Hors-Château. Sans être aperçus, ils parvinrent aux abords de la forteresse. Tous se cachèrent, sauf un seul qui parut en face de l'entrée du château, tenant au bras un panier rempli de splendides raisins. Il s'arrêta sur le bord du fossé, devant le pont-levis, relevé pour l'heure, et héla la portière : « Béatrix », annonça-t-il, « les barons (chefs) de ce château ont acheté ce panier de raisins pour en faire présent au prince-évêque ; ils vous prient de le recevoir et d'en avoir soin. » Béatrix entendit l'appel, descendit de l'échauguette, vint à la porte, et, bannissant tout soupçon, baissa le pont-levis sur le fossé. Prestement, l'homme aux raisins s'élança sur le pont ; mais à peine a-t-il mis le pied à l'autre côté, que, simulant une chute, il se laisse choir par terre. Les beaux produits de la vigne sont éparpillés à droite et à gauche, ce qui fait jeter des cris de désespoir au pauvre homme : « Hélas ! » s'écriait-il, « tous les raisins vont être froissés. Chère dame, aidez-moi à les rassembler afin que je ne sois point renvoyé. » Prise de commisération, la bonne femme se mit à ramasser les fruits épars, oubliant de relever le pont-levis. Les Liégeois postés aux environs attendaient ce moment propice. Ils se précipitèrent sur le pont et pénétrèrent dans le château qui, du coup, tomba en leur possession. L'innocente Béatrix n'eut plus qu'à se lamenter, et à maudire les raisins comme celui qui les avait apportés (**).

Cette prise du fortin constitua pour Liège un événement très marquant, et plus d'un demi-siècle après, maintes personnes s'en servaient comme point de repère pour établir l'année de leur naissance (**).

Les bourgmestres connurent bientôt l'événement. Ils s'en félicitèrent vivement, proclamant à haute voix qu'ils étaient les instigateurs du complot, qu'ils ne permettraient point que le prince reprît possession de la Citadelle, ni même qu'il mit en jugement les citoyens qui s'en étaient emparés et l'avaient détruite. C'est avec joie aussi que le clergé et les échevins apprirent ce fait important.

Autant la population liégeoise se déclarait satisfaite de la disparition du château de Sainte-Walburge, autant le prince Henri de Gueldre en fut irrité, lorsqu'il l'apprit, car il n'était point dans la principauté à ce moment. Ayant convoqué ses vassaux et réclamé le secours de princes amis, l'élu entama une nouvelle guerre

(*) HOGHEN, I, 3, p. 201. — BACHA, *Cl. de 1260*, p. 207.

(**) Sur ce personnage, voir Ed. FUSCHLEY, *Les Maistres d'armes de l'évêché de Liège*, BEZ., t. XXVII.

(*) CESL., t. II, p. 117. — DAKIN : *Hist. du desc. (XIII^e et XIV^e siècles)*, p. 128.

(*) 1269, oct. : *Ch. fut fait par devant siregour Arnou chevalier de Rixingen, maréchal et châtelaïn del chastel à Ste-Walburge*. (CESL., t. II, p. 113.)

(*) HOGHEN dans CHAPEAUVILLE, p. 207 ; — JEAN DE WARRANT, p. 212 ; — HERRINGTON, *MN.*

(*) TOMAS V., p. 251.

(*) FUSCHLEY, *Les Maistres d'armes de l'évêché de Liège*.

contre les Liégeois unis aux Hutois et aux Dinantais. La Paix, dite expressément de la *Tour de Sainte-Walburge*, y mit un terme. Elle fut concue à Huy le 7 juillet 1271. Suivant l'article principal, la tour de Sainte-Walburge, au grand désappointement de Henri de Gueldre, devait rentrer dans le système de fortifications de la Cité et redevenir une porte commune. Pour s'être emparés du château contre la volonté du souverain, les Liégeois, de leur côté, se voyaient condamnés à payer au prince, avec leurs alliés de Huy et de Dinant, une indemnité de 3,000 mares⁽¹⁾.

Dès lors, la porte Sainte-Walburge reprit sa physiologie d'autrefois, avec son nom⁽²⁾, avec son unique tour, avec ses fossés et son ancien pont-levis, mais aussi avec sa prison où, au XIV^e siècle encore, l'évêque envoyait les malfaiteurs.

D. — RECONSTRUCTION PROJÉTÉE PAR GUY DE CANNES (1486).

La rive gauche de la Meuse, à Liège resta ainsi privée de citadelle plusieurs siècles durant. Cependant, moins d'une vingtaine d'années après que, au XV^e siècle, le puissant Charles le Téméraire eut décrété le démantèlement des fortifications de la Cité, puis détruit celle-ci par l'incendie, le château de Sainte-Walburge faillit être doté derechef d'une citadelle. Tandis que la guerre entre les familles de Hornes et de La Marck battait son plein, un ambitieux, Guy van den Bosch, seigneur de Spauwen, mieux connu sous le nom de Guy de Cannes, parvint, par ses intrigues, d'un côté à se faire proclamer souverain mayeur, puis mambour de la principauté; d'un autre côté, à se faire remettre par la Cité, le commandement de ses milices avec droit de vie ou de mort sur quiconque ne se soumettrait point à ses ordres. C'était un véritable dictateur, plein d'arrogance, d'orgueil et de cruauté.

Afin de mieux asservir les bourgeois, il ne songea à rien moins qu'à renouveler l'œuvre despotique de Henri de Gueldre, à dresser un château-fort à l'emplacement de la porte Sainte-Walburge, à y accumuler des engins d'artillerie qu'il tournerait contre la cité⁽³⁾. « Déjà », raconte, d'après des chroniques contemporaines, son meilleur biographe, « déjà », les tranchées s'ouvrent; les matériaux sont à pied d'œuvre, les fondations sortent de terre, et pas un Liégeois ne se lève pour réfréner tant d'audace. La terreur que cet homme inspire a glacé tous les cœurs.

« Pour abattre ce colosse aux pieds d'argile, il ne fallut pourtant que la décision hardie de quelques adolescents, et, ce que les bourgeois n'osaient tenter, leurs enfants vont l'accomplir. Le lundi de Pâques (27 mars 1486), jour de fête et de repos, les travaux chôment à Sainte-Walburge. Une bande d'écoliers se rassemblent, se communiquent un mot d'ordre, s'enthousiasment, s'enflamment. La bande grossit, grossit encore; bientôt c'est une multitude innombrable. Et les voilà tout à

coup qui se rangent en bon ordre et, conduits par un chef qu'ils acclament, ils gravissent Pierreuse. Arracher les pierres du fort, les rouler dans le fossé, disperser les matériaux, promener la dévastation partout, est l'affaire de quelques instants. Nos gaillards purent se retirer sans avoir été inquiétés.

« A cette nouvelle, Guy de Cannes entra dans une rage inexprimable et, dédaignant de poursuivre des enfants, il jura de prendre sur les parents une vengeance éclatante. Il manda au jeune Robert de La Marck, cantonné à Saint-Trond avec ses Allemands, de venir au plus tôt lui prêter assistance. Mais la mesure était comble et les bourgeois, cette fois, avaient repris courage. Le mercredi matin (29 mars), on voit arriver à Liège des foules armées, débouchant des divers faubourgs et du Rivage. Les métiers, de leur côté, se sont assemblés, chacun « sur leur chambre ». Ils en sortent bannières déployées, et viennent occuper le Marché. Des canons sont posés aux endroits les plus favorables. C'est contre une armée redoutable que le sire de Spauwen aura à livrer bataille. Quant à lui, l'orgueil et la colère lui ont fait perdre la raison; et, au mépris de la plus vulgaire prudence, il va prendre poste sur les degrés de la cathédrale, comme si l'immunité allait le protéger. A peine a-t-il paru qu'une mêlée épouvantable se produit. Le dictateur est renversé, précipité en bas des degrés, piétiné et percé de mille coups. Ses adhérents prennent la fuite, heureux d'échapper à une mort certaine⁽⁴⁾. »

E. — RÉÉDIFICATION PAR MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE (1650).

Avec la chute de Guy de Cannes s'évanouirent les projets de ressusciter la Citadelle Sainte-Walburge. Il ne fut plus question d'elle avant le milieu du XVII^e siècle. On traversait à cette date une période bien troublée aussi. Les dissensions civiles étaient on ne peut plus vives; une animosité cruelle régnait entre les Chiroux et les Grignoux. Ces derniers, à l'instigation de la diplomatie française, battaient en brèche l'autorité du prince Ferdinand de Bavière qui, pour se rendre maître de ses ennemis à l'intérieur, recourut finalement à l'intervention de troupes allemandes. Voulant dompter d'une façon continue le peuple turbulent, Maximilien-Henri de Bavière, que son oncle le prince Ferdinand avait investi de l'autorité nécessaire pour gouverner la principauté à sa place, songea à la construction d'une nouvelle citadelle, toujours sur les hauteurs de Sainte-Walburge. Bouille expose assez justement la solution donnée à la pensée du chef de la principauté :

« Les Etats de la province ayant été assemblés le 21 de mars (1650), il y fut proposé, de la part du prince, de bâtir une citadelle et d'établir les fonds nécessaires à cet effet et pour l'entretien de la garnison qui l'occuperait, afin de tenir les bourgeois dans leur devoir : le chapitre de l'église cathédrale y donna d'abord son consentement et le Tiers-Etat n'osa s'y opposer; mais quelques-uns de l'Etat-Noble remontrèrent qu'il y avait toujours eu, à Liège, beaucoup de bourgeois attachés au service du prince, qu'il suffisait de faire garder les

(1) Le texte de la paix porte : « La tour Sainte Walbur redoit estre à la fermeiën par la justice du clergie, des bourgeois et de tote la cité et de tot le pais, et doit estre porte commune ainsi cum elle avoit anchèrement. » Cette paix et des actes complémentaires figurent dans le *ROP*, t. 1, p. 58; — dans le *CESI*, t. II, pp. 205-210.

(2) 1252 : « Bonus il fil sangu' Rogier de St-Servais doit... gians dehois le porte Ste Walbur, a main servative entur le vingne Berongier. » *PL*, t. 52, f. 128 v°.

(3) *Chronique de Jean de Loos*, op. DE BAM, p. 55. — *Man.* 26, f. 93 v° BUL.

(4) C. DE BORMAN, *Les Liégeois*, t. II, pp. 412 et 413. — V. aussi *Chronique Justin*, *BRH*, t. 2, t. IX.

portes de la ville par des soldats, qui, étant secondés par les personnes bien intentionnées, suffisaient, en cas de besoin, pour arrêter les mutins ; qu'une citadelle ne convenait point à un Etat neutre, et pourrait donner de la jalousie aux puissances voisines ; enfin, que l'exécution de ce dessein coûterait des sommes immenses, que ni la Ville déjà trop chargée, ni les Etats du pays, épuisés par les demandes excessives dont on vient de parler, ne pourraient fournir pour bâtir une citadelle.

« Il fut répondu par les ministres du prince, que le peuple liégeois étant facile à se mutiner, la garnison servirait comme d'un frein, pour le contenir en repos, et serait en même temps un gage de sécurité pour leurs personnes et un puissant moyen pour affermir l'autorité principale et la leur ; qu'au reste, la citadelle qu'on avait dessein de bâtir, ne serait point une forteresse capable d'attirer l'inimitié des princes voisins ; mais qu'on se contenterait de ce qui serait nécessaire pour mettre la garnison à l'abri de toute insulte.

« Sur quoi, le comte de Heers et quelques seigneurs qui n'étaient point de ce sentiment, sortirent de l'assemblée (1) et le plus grand nombre des gentilhommes ayant accédé au sentiment des deux autres Etats, l'érection de la Citadelle fut résolue, et on établit différents impôts, pour fournir aux dépenses qui en étaient inévitables.

« Maximilien eut soin de faire approuver ce projet par l'empereur (2). N'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, on choisit la montagne de Sainte-Walburge, et l'on commença à mettre la main à l'œuvre ; les habitants de la banlieue furent sommés d'y venir travailler. Les premiers fondements en furent jetés près de la porte de Sainte-Walburge, en tirant vers les vignobles des maisons situées Hors-Château ; sur la fin du mois de juin, ayant été renvoyés chez eux pour faire la moisson, les bourgeois furent commandés pour les remplacer, et l'on fit en sorte que le huitième de juillet, une partie de la garnison fût logée dans les nouveaux ouvrages, la bourgeoisie fournissant les lits et les ustensiles (3). »

Le prince voulait à tout prix obtenir sa citadelle. Huit membres de la noblesse (4) ayant, dans une lettre, renvoyé leurs observations contre l'érection de la forteresse, on leur défendit l'entrée de la cité, et ordre fut donné de tirer contre eux, à la moindre tentative de passer outre.

Selon une chronique de l'époque « cette citadelle fut bâtie en dedans des murailles, à quel effet », porte cette chronique, les auteurs « prirent biens et maisons des pauvres gens sans rien donner ». Le Conseil de la Cité, le 31 mars 1650, protesta effectivement contre les

expropriations qui eurent lieu à cette occasion, dans lesquelles était comprise notamment le manoir de Henry de Haling, intendant des monts-de-piété du pays de Liège (5), la maison et les terres de Renson Alexandre, de Jean Jongen, etc. Il existe cependant, à la bibliothèque de l'Université de Liège, dans le tome III du recueil d'actes de Devaulx, doyen de Saint-Pierre, un manuscrit in-f° de onze feuillets, contenant la « Spécification de ce que Son Altesse sérénissime a donné à ceux qui ont eu des biens enclavés dans les fortifications de la Citadelle de Liège, depuis l'an 1650 » (6). Au reste, un mandement princier en date du 11 juillet 1650 avait invité les possesseurs des biens expropriés à s'aboucher avec le secrétaire de la Chambre des Comptes en vue d'être indemnisés.

Pour édifier cette Citadelle, le prince avait eu recours à des ingénieurs allemands qui donnèrent à l'ouvrage militaire une forme pentagonale avec demi-lunes et chemin couvert, en suivant un tracé qui se rapprochait sensiblement de la méthode espagnole. Il était loin d'avoir les dimensions modestes annoncées par les conseillers du prince :

« La forteresse », expose un chroniqueur du XVII^e siècle, « comprenait un grand circuit, car elle commençait près le jardin des Jésuites anglais vers Hocheporte, jusqu'aux Six Cents Grez vers Vignis, se servant des murailles de la Ville et de la porte Sainte-Walburge, et pour sa largeur, elle dévalait en Pierreuse jusque vers les *Jésuitesses* anglais (7) où ils bâtirent une porte contre la ville... avec bonne muraille et le reste de terre rempli de palissades, abattans diverses maisons bourgeoises... Il fit bâtir du côté de la ville quatre grands bastions de terre et gazons revêtus de palissades. Le premier était celui de Notre-Dame, le second celui de Saint-Lambert, le troisième celui de Ferdinand et le quatrième celui de Henry-Maximilien (8). »

Ces bastions formés en pointe correspondaient l'un à l'autre. Ils avaient été dressés, le premier aux Six Cents Degrés, le second à l'extrémité du Péry, en face de l'église Saint-Barthélemy, le troisième en Pierreuse, vis-à-vis la ferme de la Vache, le quatrième, près de l'emplacement de l'hôpital des Anglais (9).

Comme l'on érigeait ce dernier bastion, un éboulement se produisit le 8 avril 1650, blessant gravement plusieurs travailleurs occupés dans les fossés.

On vient de le voir, tous les ouvrages s'effectuaient par corvée, laquelle incombait tant aux gens des campagnes environnantes qu'aux bourgeois.

Tel fut le nombre de bras mis en œuvre que, entrepris peu avant juin 1650, le travail était terminé en juin de l'année suivante, ce qui rendait inutiles les baraques dressées pour loger les soldats étrangers (10).

La construction de la Citadelle ne ramena nullement le calme dans les esprits. De nouveaux désordres surgirent même de la part des troupes de la garnison allemande, qui, à un moment donné, ne recevant pas de solde, pillèrent les habitations des citadins. Ceux-ci, à leur tour, pressurés d'impositions pour la construction

(1) V. à ce sujet DARRAS, *Histoire* (XVII^e s.), t. I, p. 22.

(2) On trouve dans les chartes du chapitre de saint-Lambert, la lettre d'approbation de l'empereur Ferdinand III. Chose curieuse, alors que la construction de la Citadelle s'est faite en 1650 et 1651, le document impérial est daté du 31 mars 1651. Par cette lettre, l'empereur fait connaître que, comme il lui importe que le pays de Liège, situé à une si grande distance du siège de l'Empire, ne soit pas agité par des troubles et déchiré par des factions, mais jouisse, au contraire de la tranquillité, et soit protégé contre toute insulte, il autorise dans ce but l'édification à Liège d'une citadelle, et permet pour subvenir aux frais de son approvisionnement, la perception de l'impôt du 60, tant sur les marchandises à exporter du pays que sur celles dont l'exportation se fera pour la consommation, mais non pour le transit. (CEST., t. V, n° 266.)

(3) BOUTILLER, t. III, pp. 200-201.

(4) Voici leurs noms d'après Bouillé : « Béné, comte de Rivière d'Archeval, comte de Heers ; Jean-François d'Argenteau, vicomte de Loos ; Béné, seigneur, comte de Rivière d'Archeval ; Godtfroid de Sersaing, seigneur de Hobbigne sur Geer, etc. ; René d'Ans, seigneur de Fontaine ; Jean d'Ans, seigneur d'Oxyter ; Jean de Sersaing, seigneur de Biemode. »

(5) RCC, t. 164-165, f. 28. — *MEAL*, t. IV, p. 250.

(6) N° 84.

(7) Ancienne ferme dite de la Vache.

(8) *Man.* 172, f. 89, BCL.

(9) *Man.* 900, f. 22 v°, BCL.

(10) RCC, t. 164-165, f. 23 v°.

de l'édifice militaire qui devait les subjuguier et pour l'entretien de la garnison, multipliaient les manifestations hostiles à l'existence de cette forteresse. Dans leur aversion, ils la surnommèrent d'un mot biblique, **haCeLDaMa** (*champ du sang*). Ce mot constituait un chronogramme réussi (1650), mais d'une application outrée.

Nombre de bourgeois attendaient le moment opportun de renouveler l'exploit accompli quatre siècles auparavant par leurs ancêtres. Ils comptaient pouvoir détruire ce qu'ils avaient dû élever péniblement, de force, et ce que beaucoup d'entre eux considéraient comme un monument d'oppression. En 1658, sept ans à peine après l'édification de la forteresse, un groupe de Liégeois complota de s'en emparer. On lira à la rubrique *Delfosse* dans quelles conditions. L'autorité princière parvint à conjurer cette tentative ; mais les désirs des citoyens n'en devaient pas moins être réalisés quelques lustres plus tard.

Auparavant, en 1660, de nouveaux et sérieux travaux s'accomplirent dans la Citadelle. Jusqu'alors, celle-ci recevait officiellement le nom *fort* et se trouvait sous les ordres d'un *commandant*. Le premier fut le lieutenant-colonel Ammant (*). Désormais elle prit la désignation de *citadelle* et son chef le titre de *gouverneur*. On avait voulu faire de l'ensemble un ouvrage imprenable.

F. — PRISE PAR LES FRANÇAIS (1675).

Les événements ne tardèrent pas à déjouer ces prévisions. Le 9 mars 1675, le commandant Ammant mourut. Remplacé le 11 mars, provisoirement, par le baron de La Margelle, chanoine de la cathédrale (**), il eut comme véritable successeur, à la date du 25 mars, Ferdinand de Billebé, baron de Vierset (†). En cette année 1675, le prince de Liège autorisa les troupes de Louis XIV, en lutte avec les Hollandais et l'empire, à traverser la principauté. Elles ne le firent point sans ravager le pays. Prétextant que leurs ennemis étaient d'intention de s'établir dans nos forteresses, mais, en réalité, afin de s'assurer des points d'appui chez nous, les Français mirent tout en œuvre l'an 1675, pour s'emparer de la Citadelle Sainte-Walburge. Leur tâche fut facilitée par le baron de Vierset. Cet officier, provenant d'une vieille famille française, livra trahisement la place moyennant finances. Dès le 18 mars 1675 on annonçait officiellement au comte d'Estrades à Maestricht que Descarrières, agent français à Liège, négociait « l'affaire de la Citadelle et qu'elle était en bonne voie ». Le comte d'Estrades répondit dès le lendemain qu'il était « tout prêt à marcher vers Liège, pour en occuper la Citadelle, aussitôt que Descarrières lui aura fait savoir à quel moment il peut faire cette expédition ».

Descarrières ayant terminé l'entente avec de Vierset se rendit à Maestricht le 27 mars en vue de prendre les dispositions « pour l'affaire de Liège (†) ». La nuit sui-

vante, à trois heures du matin, les Français, au nombre de 1,500, étaient introduits dans la Citadelle à la lueur des flambeaux (*).

Pour masquer leur coup, les diplomates français exposèrent que la garnison de Maestricht, s'étant emparée des équipages du cardinal de Baden, elle avait découvert une cassette renfermant des lettres adressées par le cardinal à l'empereur et lui signalant de quelle importance serait pour lui la prise de Liège. Comme moyen de s'en emparer, le cardinal, ajoutait-on, aurait proposé de faire poignarder ou empoisonner le baron de Vierset et Descarrières. Ces lettres auraient été montrées au gouverneur de Vierset, lequel se serait abouché avec Descarrières. C'est alors qu'il aurait été convenu de faire entrer dans la Citadelle 1,500 hommes de la garnison de Maestricht, conduites par le comte d'Estrades même (**).

Veut-on savoir exactement à quoi s'en tenir quant à la soi-disant correspondance trouvée sur le cardinal de Baden et se rendre un compte exact de la franchise et de la loyauté qu'apportait alors la diplomatie étrangère ? Il suffit de lire la communication suivante du ministre Louvois. Le cardinal de Baden représentant la Cour des Pays-Bas, s'était, on l'a appris, rendu à Maestricht en mars 1675. Le fourbe Louvois désirait vivement qu'on pût découvrir sur ce prélat des papiers compromettants. Il écrivait, le 24 mars, à Descarrières, l'agent de la France à Liège :

« Voyez si vous ne pourriez point feindre que l'on a trouvé, dans les papiers du cardinal de Baden, quelque lettre de ce ministre de l'Empereur, qui pût, étant répandue dans l'Allemagne et le pays de Liège, y décrier les affaires de Sa Majesté Impériale et de tout son parti. Il faudrait que cette lettre fût faite à peu près du style de la Cour de Vienne, et remplie de toutes choses qui pourraient rendre sa conduite plus odieuse. Brûlez ceci après que vous l'aurez lu (†). »

N'est-ce pas là peindre une politique sur le vif ?

Aussitôt entré dans la Citadelle, le comte d'Estrades nomma de Vierset en qualité de gouverneur du fort aux gages de 500 fr. par an. Mais le traître devait obtenir d'autres faveurs. Le 9 avril notamment, le Roi, par lettre signée à Versailles, lui accordait « pour ses bons services et l'entretien de ses soldats », une somme de 3,000 écus (**).

Avertis de cette trahison, le Conseil privé et quelques autres corps constitués du pays se réunirent immédiatement au Palais et, de concert avec le prince, firent réclamer des explications sur sa conduite au baron de Vierset. Celui-ci répondit qu'il avait agi en vue de « conserver au prince et aux Etats de Liège cette citadelle dans sa neutralité », et qu'il n'avait pas une milice suffisante pour la défendre contre les impériaux et leurs

(*) BOUTILLIER, t. III, p. 200.

(**) Il n'est aucunement fait mention de semblables lettres dans la défense présentée aux Etats de Liège par de Vierset, qui invoquait de tous autres arguments. Si Boutillier parle de papiers qui auraient été découverts dans les bagages du cardinal de Baden, sans les faire connaître (t. III, pp. 200-201), c'est qu'il a été victime des ruses employées par les impériaux.

(†) Archives du dépôt de la guerre à Paris, n° 432. — ROUSSIER, *Histoire de Louvois*, t. II, pp. 315-322.

(**) Diverses données sur la prise de la Citadelle ont été puisées dans les dépêches concernant les opérations militaires des armées de Louis XIV en Belgique, l'an 1675, dépêches déposées aux archives du ministère de la guerre à Paris. (V. J. HALPIN, *BCRH*, t. 3, t. VI.)

(*) La femme de ce commandant, morte le 9 mars 1675, et de ses trois femmes, Marguerite Meyers, le 24 juillet 1660, Sibilla Crocius Hofma, le 27 novembre 1665, et Anne de Couvreur, le 8 août 1666, subsiste à l'église Sainte-Walburge. Après la reconstruction de celle-ci, la dalle funéraire a été encastée dans le mur extérieur de la nef Nord. Le portrait du personnage, attribué à Gérard Douffet, repose au Musée archéologique.

(*) CP, t. 22, f. 36.

(*) *Cath. DO*, t. 102.

(*) Alors fut tracé ce chronogramme :

LE VINGT HUIT DE MARS VIERSSET A LIVRE LIÈGE.

alliés. Il prétendait d'ailleurs, avec le commandant français, que cette occupation n'apporterait « aucune nouveauté ou insulte (1) ».

Cela n'empêche que le jour même, le commandant français de la Citadelle expédiait une vingtaine d'ordres d'expulsion contre des Liégeois soupçonnés de n'avoir pas assez de sympathie pour la France.

En vain, vers neuf heures du matin, Charles d'Ans, ancien bourgmestre, à la tête de vingt-cinq à trente hommes armés, s'efforça de réunir une troupe de bourgeois pour reprendre le fort. Au moment où ils passaient sur le Marché, ils rencontrèrent le capitaine Beckers, Liégeois au service de la France. Celui-ci, accompagné de son domestique, avait quitté imprudemment la Citadelle. Au cri de *Qui vive?* ayant répondu *France*, ils furent fusillés par les gens de Charles d'Ans. Le même jour, un certain Vilvos tua un nommé Boussart et faillit faire subir un sort identique à un autre individu (2). Croyant à une guerre civile au lieu d'une défense commune, les bourgeois faisaient la sourde oreille à l'appel aux armes. A cinq heures du soir, le brave Charles d'Ans avait à peine recruté deux cents volontaires ; encore la plupart d'entre eux se dispersèrent peu après. D'ailleurs, la population, mise au courant, craignait, d'un côté, d'attirer une vengeance terrible des Français, et redoutait, d'autre part, l'entrée en scène des Impériaux, ce qui eût été aussi désastreux pour la cité.

Les Français s'efforcèrent de calmer les Liégeois. Par lettre imprimée à Maestricht et datée du 20 mars, Descarrières affirma aux habitants de Liège que « le Roi s'est emparé de la Citadelle pour maintenir le pays dans la neutralité ». Il osa sérieusement demander « quelle gratitude les Liégeois doivent en avoir à Sa Majesté ». Comme si chacun ne savait pas que les Français, en s'emparant de la Citadelle, avaient tout simplement pour objet la prise d'une fortification qui commandait admirablement le passage de la Meuse. C'est dans des vues identiques qu'ils s'installèrent à Dinant et à Huy.

Espérant parer à tout danger, le même jour le Conseil privé du prince, le chapitre de Saint-Lambert et le Conseil de la Cité, entrèrent en négociations avec le représentant de Louis XIV. « Afin que la Citadelle ne fût plus une pomme de discorde entre les belligérants », les autorités liégeoises déclarèrent que, si la France consentait à évacuer la fortification, elles la raserait complètement. Descarrières leur répondit le surlendemain. Il s'étonna « de les voir dénigrer le secours (!) que Sa Majesté a accordé au baron de Vierset pour maintenir le pays dans sa neutralité ». Il terminait par des menaces. Ces menaces se succédèrent de la part du roi même. Enfin, le 10 avril, les députés du Conseil de la Cité demandèrent au comte d'Estrades de leur déclarer l'intention de Sa Majesté au sujet de la neutralité. Le comte répondit que la Citadelle et la ville de Liège restaient « dans la neutralité suivant le traité de Tirlemont du 17 mars 1654 », et que la présence des troupes françaises dans ce fort ne changeait en rien l'état de cette neutralité. Il n'en annonça pas moins que « pour plus de sécurité il a fait doubler les postes, qu'il a mis dans la citadelle des munitions pour un mois, des canons et des

mortiers », ceux-ci pour le cas où la ville « se révolterait de nouveau ».

Bien plus, on fit savoir que « si le Conseil de Liège continue son enquête et son procès contre ceux qui ont livré la Citadelle aux Français, Descarrières est chargé de notifier au dit Conseil que la Citadelle ne sera pas restituée après la paix et que la neutralité de la ville ne sera plus reconnue par le Roi ».

G. — DESTRUCTION PAR LES FRANÇAIS (1676).

Devant ces menaces répétées, les négociations ouvertes au sujet de la démolition de la Citadelle échouèrent naturellement. Bien plus, le Conseil de la Cité qui, depuis le principe, avait fait montre d'une opposition acharnée à l'existence de la Citadelle, cessa, le 18 octobre, d'être partisan de sa suppression immédiate. Lui aussi avait été gagné par le résident de France (3).

Le Conseil se vanta alors d'avoir obtenu de ce diplomate la non destruction des maisons situées près de la première porte de Pierrense. Le fait est que, le 6 octobre vers sept heures du soir, on avait entendu une série de coups de canons et de bombardes, partant de la Citadelle. Le matin suivant, toutes les habitations « depuis Sainte-Balbine jusqu'à la barrière de Pierrense, avec l'église, avaient été démolies par les Français (4) ». C'était, disaient-ils, dans un but stratégique, en prévision d'une attaque possible des alliés. Elle ne se produisit pas. Les troupes françaises continuèrent d'occuper tranquillement la Citadelle.

Maximilien-Henri de Bavière supplia Louis XIV d'épargner au moins la Citadelle, car, lui faisait-il savoir, sa démolition serait désastreuse à son « autorité principale (5) ». Qu'importait cette raison au monarque? Ce que voulait celui-ci, c'est qu'après l'abandon par ses troupes, la Citadelle ne pût tomber aux mains des ennemis. Aussi, le 14 mars 1676, arrivait à Calvo, commandant du fort, l'ordre royal de le faire disparaître. Dès le lendemain une foule de travailleurs furent employés à le miner. Enfin, le 31 mars, les canons et les munitions, propriété des Liégeois pour bonne part, étaient enlevés en vue d'être dirigés sur Maestricht, malgré les réclamations du Conseil privé. Ayant ensuite fait sortir la garnison, forte de 2,300 hommes, et l'ayant placée en ordre de bataille dans la plaine voisine, son chef, le maréchal d'Estrades, fit mettre le feu aux poudres. Les bastions sautèrent avec les demi-lunes et une partie des anciens remparts. Les casernes furent, en outre, incendiées. L'église de la Citadelle échappa seule.

Tout n'était point fini. Après une pause assez longue, on mit le feu aux *fourneaux* de poudre destinés à faire sauter la porte et le pont-levis. L'explosion fut telle que de nombreux éclats de pierre allèrent tuer cinq paisibles bourgeois, surpris en dehors des remparts, du côté des Jésuites anglais ; en divers endroits, bon nombre d'autres personnes furent atteintes plus ou moins grièvement.

(1) Le Conseil de la Cité ria néanmoins, le 26 octobre et le 4 décembre 1675, en réponse à une déclaration du chapitre cathédral, avoir été hostile à la démolition, mais il resta vrai que, le 18 octobre, le Conseil ne croyait pas le moment opportun pour la démolition. (Placards de notre coll. partic.) — Dès le 16 septembre 1675 le chapitre avait approuvé la destruction du fort. (Cath. DO, t. 162.)

(2) *Chronique de temps*.

(3) BOUILLON, t. III, p. 409.

(1) *Manusc. 902, f. 160-170, BCL.* — BOUILLON, t. III, pp. 252-261. — Le baron de Vierset se retira plus tard en France où on lui présenta, au commandement en récompense de sa fidélité. (DARIS, *Hist. XVII^e s.*, t. 23, p. 71.)

(2) *Man. 902, f. 162-164.*

Si le prince Maximilien-Henri avait vu avec douleur s'accomplir la démolition de la Citadelle, cette destruction plongea le peuple dans la plus vive allégresse. Il la manifesta par des illuminations et des réjouissances publiques. On produisit des chronogrammes et des chansons de circonstance.

Aussitôt après le démantèlement de la Citadelle, le prince fit expédier trois compagnies de soldats, le colonel Jamar en tête, pour prendre possession des débris de la fortification. Ces détachements durent rebrousser chemin en présence de l'attitude résolue des bourgeois qui prétendaient rester là jusqu'à ce que les murailles militaires de la ville eussent été remises en bon état.

« Le soir étant venu », raconte un chroniqueur de l'époque, « les bourgeois allumèrent du feu partout en signe de joie d'être délivrés d'un tel esclavage, qu'on avait souffert passé vingt-six ans, ce qui donna tant de courage que tous, chanoines, religieux, élèves des jésuites, du séminaire, et toute autre personne furent travailler tous les jours à l'aplanissement de cette place ⁽¹⁾, conduits par les violons, trompettes et tambours. »

Malgré la défense des bourgmestres d'emporter les matériaux de la Citadelle, le peuple renversa tout ce qui aurait pu avoir été épargné et enleva les débris, sans opposition aucune.

Les bourgmestres d'ailleurs s'empressèrent de prendre eux-mêmes les mesures nécessaires pour obtenir le nivellement du sol de la Citadelle. Ils commandèrent, le 3 avril, à tous les habitants de la ville et de la banlieue, de travailler à cet ouvrage par corvée, « munis de mandes, beiches, triveles, piquets et hoyaux, de six heures du matin à six heures du soir, sous peine d'un florin d'amende en cas d'absence ⁽²⁾ ». Les derniers vestiges du fort disparurent ainsi promptement. Néanmoins, les bourgeois ne cessaient de relever les murs d'enceinte et de réparer la brèche faite à la porte Sainte-Walburge par l'explosion des mines.

La joie que fit éprouver à l'autorité communale, hostile au prince, la destruction du fortin, fut durable. Le 29 mars 1677, le Conseil de la Cité envoyait une délégation près du doyen de la cathédrale pour obtenir de lui qu'on célébrât par une messe l'anniversaire de la démolition de la Citadelle, « laquelle », disait-il, « avait occasionné de la jalousie aux puissances voisines ⁽³⁾ ». Quatre mois plus tard, le 10 juillet, le même conseil ordonnait au mambour de la Cité, de faire en sorte que les échevins communiquassent l'enquête forinée « contre un officier de Son Altesse, et le mambour, peu après la trahison de la Citadelle », afin que certains bourgeois accusés d'avoir pris les armes à cette occasion pussent se justifier ⁽⁴⁾. Aucune suite sérieuse ne fut donnée à cette enquête.

H. — RECONSTRUCTION PAR MAX.-HENRI DE BAVIÈRE (1684).

La situation générale avait été loin de s'améliorer, intérieurement et extérieurement. Les discordes intestines se reproduisirent comme précédemment et le règne

de Maximilien-Henri de Bavière continuait d'être agité. Lui aussi eut à s'éloigner de la capitale. Il y rentra avec des forces armées en 1684 et — ce qui plus est — avec le concours de la France.

A son tour, il nourrissait la conviction que seule la réédification de la Citadelle pourrait « contenir la cité troublée par les confusions passées ». Dès le 10 octobre, il informait les États de sa résolution et émettait l'espoir de les voir contribuer à cette reconstruction et à l'établissement d'une « garnison capable d'empêcher les désordres ». Réunis promptement, ces États avancèrent 7,000 écus, en dépit des protestations populaires.

Les travaux se firent non moins rapidement par maître Jean Doreye et Jacques Persé, entrepreneurs, sous la direction de Mathieu Desmartin et Charles-Alexandre de la Thour, tous deux ingénieurs du prince ⁽⁵⁾.

Dès le 18 novembre, le marquis de Lassale était nommé commandant de la nouvelle forteresse, laquelle occupait l'emplacement de l'ancienne.

Peu d'années s'étaient écoulées depuis son achèvement quand Maximilien-Henri rendit le dernier soupir. Son ouvrage militaire ne devait guère lui survivre.

I. — DÉMOLITION NOUVELLE ET RECONSTRUCTION (1680).

Notre pays fut une fois de plus envahi par les troupes de Louis XIV. Pour mettre fin aux rapines dont la principauté souffrait de la part de ces militaires, force fut à Jean-Louis d'Elderen qui venait de succéder à Maximilien, de conclure, le 6 janvier 1680, le traité dit de Versailles. D'après ce traité, les bastions de la Citadelle donnant sur la campagne seraient rasés. On ne pouvait conserver que quelques petits ouvrages « pour servir de fermeture à la ville, et être joints par des murailles... dans les gorges des bastions ». Du côté de la ville, il était permis de laisser debout un des bastions. Ce bastion allait « demeurer de ce côté-là fermé par la gorge, pour servir de réduit », portait l'instrument diplomatique, « aux troupes que Monsieur le prince de Liège voudra y mettre ⁽⁶⁾ ».

Ces clauses furent exécutées quinze jours après. Mais, au bout de quatre mois, la situation profondément troublée du centre de l'Europe nécessita le rétablissement de la Citadelle. C'est de ce refuge qu'en 1601, le prince Jean-Louis assista au terrible bombardement infligé à notre ville par de Boufflers. Durant cette campagne, la Citadelle joua un rôle assez effacé, d'autant que le prince avait fait travailler par corvées à l'aplanissement des glacis du fort ⁽⁷⁾.

J. — PRISE PAR LES ALLIÉS (1702).

A l'aurore du XVIII^e siècle, les hostilités reprenaient plus violentes que jamais entre les puissances voisines de notre principauté, au sujet de la succession au trône espagnol. Le prince liégeois, Joseph-Clément de Bavière, crut politique de se prononcer en faveur de la France et permit aux soldats de celle-ci de garder notre cité. Par

(1) De l'emplacement de la Citadelle.

(2) Chacun pouvait se faire remplacer à ses frais par un manouvrier ou bien payer quinze sols par jour en mains du capitaine de son quartier. (Placards de 1676 coll. partiel.)

(3) *ACE*, t. 1676-1678, f. 137 v^o.

(4) 1672, 10 juillet 1677.

(5) *États : Item Citadelle*.

(6) *BOUTILLON*, t. III, p. 408.

(7) *MANUELLER GORREART*, t. I, f. 179. — *CATH. DÔ*, t. 1662, 169.

ses ordres, le comte de Berlo, gouverneur de la Citadelle (1), admit ces soldats à pénétrer dans le fort le 22 novembre 1701. C'était le bon moyen d'y attirer les alliés. En effet, en octobre 1702, ils arrivaient aux abords de Liège, sous le haut commandement du comte de Marlborough, pour les Anglais, et du comte d'Athlone, pour les Hollandais. « Le 15, à huit heures du matin, les Anglais et les Hollandais », écrit un Liégeois de l'époque, « entrèrent dans la ville, se rendirent maîtres des portes avec condition qu'ils n'attaqueraient la Citadelle par aucun endroit de la ville.

« Le 20, les assiégeants commencèrent à battre la Citadelle, à 9 heures du matin. Le 23, environ les trois heures après-midi, les assiégeants ont pris la place d'assaut (2). Les soldats étant entrés, le tout fut pillé, les officiers desvestus et soldats français et tous faits prisonniers de guerre à discrétion. On eut bien de la peine d'arrêter la furie des vainqueurs pour les empêcher de faire passer toute la garnison au fil de l'épée. Quelques officiers liégeois au service de la Hollande firent en sorte qu'on ne les tua pas. Le gouverneur était M. de Violaine (de Violaine) qui se laissa amuser dans une opinion qu'il avait que les ennemis ne prendraient pas la place sans gagner le glacis et la contrescarpe ; ils ont pourtant emporté la place, la brèche étant faite, à corps perdus (3). »

Les assiégeants, sous le commandement du comte de Mont-Revel, n'avaient eu qu'une trentaine de soldats tués et sept ou huit officiers tués ou blessés. Il y eut peu de pertes aussi chez les assiégés. On cite cependant Montbrison qui fut tué en voulant défendre la brèche.

Les récits contemporains diffèrent en plusieurs points quant à la prise du fort. Une autre chronique inédite fournit cette version :

« Le 23 octobre 1702, qui était un lundy, après qu'on eust fait un feu terrible du canon et des mortiers qui firent sauter deux ou trois magasins dans la Citadelle, les troupes commandées pour l'attaque, la commencèrent entre les trois et quatre heures après midi. Il se fist un grand feu de part et d'autre et pendant que les troupes hollandaises attaquaient du côté tirant sur la droite et que le premier bataillon du régiment suisse de Saconoci, fuisait une fausse attaque du côté vers Sainte-Walburge, ce qui y attira la meilleure partie de la garnison, pour les repousser de ce côté là ; les Anglais qui étaient montés par dessus et du côté de la chaussée de Vignis donnèrent une autre attaque du côté du bastion au dessus des Six Cents Degrés, franchirent et emportèrent la contrescarpe en une demi-heure de tems, passèrent la demi-lune, le ravelin et s'emparèrent des dehors ; et quoy qu'ils ne fussent commandez pour l'attaque de la contrescarpe, montèrent la bresche, où il y avait peu de monde pour la défendre et qui ne fist qu'une légère résistance, pendant laquelle les assiégez battirent la chamade et arborèrent le drapeau blanc ; mais les assiégeans n'y eurent aucun égard, forcèrent ceux qui défendaient

la brèche et se rendirent maîtres de la place par assaut. Ceux qui mirent bas les armes, on leur donna la vie, et on leur laissa leurs habits, mais ceux qui se mirent en défense et qui étaient dans les dehors, il y en eust une bonne partie de tués et le rest furent tous dépouillez (4) ; toute la garnison fust faite prisonnière, sans que les allies aient perdu que peu de monde, la Citadelle fust abandonnée au pillage, avec tous les magasins, la caisse de guerre, la vaisselle du gouverneur et les bagages et effets de la garnison dont les soldats ont profité. M. de Violaine, commandant de la Citadelle et M. le duc de Charost, furent aussi fait prisonniers et menés aux généraux.

« Le 24, les prisonniers au nombre de 4 à 5 mille sans comprendre ceux qui étaient sauvez, furent amenez dans la ville, la plupart dépouillez et tous nus, et on les enferma tant au palais que dans les casernes et écuries à la porte Maghin et de Saint-Léonard où le magistrat et les gens charitables leur envoiaient de quoy se revestir et à manger (5). »

La cité eut aussi à souffrir sa part durant cet événement militaire. Pour assiéger la Citadelle, on avait établi trois batteries de pièces de 24 du côté des Taves. Le feu de ces canons endommagea beaucoup d'habitations sur le Marché, rues du Pont, Sainte-Catherine, Souverain-Pont et dans la paroisse de la Madeleine. Deux batteries de mortiers avaient été braquées sur la Citadelle aux Taves également, et une autre dans la rue Vivegnis.

La Citadelle allait, pendant une série d'années, rester entre les mains des Hollandais et faire traiter Liège en pays conquis. La Citadelle eut en 1711 à loger le régiment de Wickers, à la grande décharge des habitants (6). En 1712, lorsque la paix fut conclue entre la France et la Hollande, celle-ci fut encore autorisée à garder la forteresse, nonobstant les plaintes des Liégeois (7) formulées au Congrès d'Utrecht.

Le 15 novembre 1715, nos pères croyaient enfin voir leurs vœux se réaliser : le traité de la Barrière qui venait d'être signé, décidait que les citadelles de Liège et de Huy seraient démolies aux frais du pays, sans pouvoir être réédifiées, et que les garnisons hollandaises ne quitteraient la principauté que lorsque la démolition serait opérée.

La destruction du fort liégeois ne plaisait nullement au prince Joseph-Clément :

« Pour ce qui est de notre citadelle de Liège », écrivit-il le 8 décembre à l'État-Primaire, « vous en connaissez l'importance. On doit absolument la conserver dans son ancien état pour mettre notre cité à l'abri des émotions et des troubles où elle serait exposée sans cette bride, qui est l'unique moyen d'y maintenir, aussi bien que dans tout le pays, le repos et la sûreté.

«... Nous écrivons sur ce pied-là à la Cour impériale et nous ne doutons point que, sur les bonnes raisons que nous alléguons, nous n'obtenions, sur cet article, toute la justice qui nous est due. »

(1) Jean-Alphonse de Berlo, colonel d'un régiment haut allemand au service de Liège, était gouverneur de la Citadelle depuis octobre 1701. Il mourut le 2 mars 1702 d'inspiration de cœur.

(2) L'assaut se fit du côté des Vignis. Le prince héréditaire de Hesse-Cassel, qui devint roi de Suède, commandait l'attaque. (BOUVIER, t. III, p. 102.)

(3) Mem. 101, f. 218-219 BHL. On trouve la description d'une médaille frappée à cette occasion dans VAN LAMEN, t. IV, pp. 127-128.

(4) Cette manie de dépouiller les prisonniers de leurs vêtements était une coutume très ancienne, très répandue, nonobstant les progrès de la civilisation sous d'autres rapports.

(5) Mem. Gossart.

(6) CC, t. 1712, f. 66.

(7) CESTL, t. V, n° 302.

Les États de Liège recoururent, à leur tour, à l'Empereur, dans un but opposé. Un nouveau traité survint le 22 juin 1717, entre l'Allemagne et la Hollande. Il portait notamment : « La citadelle de Liège sera démolie du côté de la campagne et conservée du côté de la cité... Après cette démolition, les troupes hollandaises sortiront du pays. »

Les États de Liège se rallièrent en septembre à cette décision diplomatique, et, dès le 22 du même mois, ils mettaient en adjudication les travaux de démantèlement. Septembre n'était pas écoulé qu'on commençait à arracher les palissades extérieures (1). Le reste de la démolition se fit aussi rapidement. Mais le commandant hollandais, Paul Brunet de Rochebrun, n'en remit les clefs aux Liégeois que le 4 avril 1718 (2).

Amoindrie, la Citadelle ne fit plus guère parler d'elle comme ouvrage militaire. A l'avènement du prince Jean-Théodore de Bavière, le comte de Berio de Hozémont fut nommé Gouverneur.

En 1746, alors que l'armée française vint occuper les faubourgs Sainte-Marguerite, Saint-Gilles et Sainte-Walburge, la Citadelle resta aux mains de nos soldats. Aucun des belligérants ne s'en préoccupa. Les Français bivouaquèrent cependant tout à proximité. Le 11 octobre, le jour de la bataille de Rocour, des soldats des régiments de Piémont et de Normandie installés dans la maison d'un nommé Dethier vers l'extrémité du Pery mirent le feu, volontairement ou non, à un tonneau de goudron renfermé en la cave. Les flammes se communiquèrent à des tonneaux d'huile. Bientôt toute la maison ainsi que d'autres, voisines, celles des Pères Carmes, du chevalier de Hodeige et partie de l'habitation de Franc-Frenoy furent réduites en cendres (3).

L. — CONDITIONS DURANT LE XVIII^e SIÈCLE.

La Citadelle conserva un gouverneur : le successeur de Rochebrun fut Fr.-G. de Pichard (4). Pendant longtemps, on ne chercha plus à fortifier les ouvrages militaires. On y fit, néanmoins, de temps à autre, des réparations, particulièrement en 1777, sur les plans de l'architecte liégeois Barthélemy Digneffe. Comme de nos jours, la Citadelle ne servait plus guère que de champ de promenade, quoique non démantelée alors. C'était le plus vaste de la ville. Pendant six semaines annuellement, le public était admis à parcourir le jardin dit du commandant. On le proclamait un des plus beaux de l'Europe. Il était de la création du prince Jean-Théodore de Bavière, et avait été enrichi par Velbruck. Hiver comme été, à certains jours spécialement, l'immense

esplanade était envahie par la foule. Celle-ci s'y promenait à pied, les seigneurs et les hauts dignitaires ecclésiastiques en carrosse, ou bien en traîneau dans la saison des gelées fortes. Alors on voyait parfois deux cents de ces véhicules glisser ensemble sur ce magnifique champ de glace. Le soir, le spectacle était plus intéressant encore. Chaque traîneau s'éclairait d'une torche. Ces centaines de lumières rougeâtres, sillonnant la place en tous sens, illuminaient de lueurs originales et blafardes toute la végétation environnante et la multitude des spectateurs.

Lorsque des princes ou des notabilités étrangères passaient par Liège, ou en d'autres circonstances extraordinaires, on tirait le canon à la Citadelle (5). Il en fut ainsi notamment, le 10 janvier 1747, à l'arrivée et au départ du roi Louis XV qui venait visiter le champ de bataille de Rocour ; le 4 août 1768, au passage par Liège du prince Ferdinand de Prusse et de son épouse ; plus tard lorsque Gustave III de Suède vint admirer notre ville de ce plateau (6).

Pourtant, la poudre n'abondait pas toujours dans les magasins. Le 12 janvier 1782, le major de la place n'exposa-t-il pas que les trente-six coups de canon qu'il avait fait tirer à l'occasion de la naissance du Dauphin « ont épuisé la provision de poudre en dépôt dans les magasins de la Citadelle » ? Il est vrai que, vers le même temps, il fut constaté que les fusils des soldats se trouvaient en très mauvais état et que la plupart manquaient « de chiens ». De là une commande de 250 fusils neufs. Plus tard encore, en 1785, le commandant se plaignit de n'avoir plus en magasin que 40 livres de poudre. Cependant, cette même année le 20 juin, il fut tiré « pour l'arrivée de l'archiduchesse des Pays-Bas, pour 732 florins de poudre fournie par le sieur Fabers » et l'on dépensa « 32 florins de mousse pour bourrer les canons ».

Aucun endroit n'était plus favorable à une fête publique. C'est là que le célèbre aéronaute Blanchard vint procéder, en décembre 1786, à l'une des premières ascensions en ballons montés qu'on fit en Belgique. Il ne réussit pas tout d'abord — volontairement, a-t-on dit —, mais il recommença dix jours après, avec succès cette fois.

« La Citadelle avec ses glacis », expose Bovy, « comprenait en ce temps une superficie de 11 *bonniers* (5 hectares 58 ares). Ce terrain aplani ne présentait qu'une légère inclinaison à sa partie nord-est. Les fortifications consistaient en une simple muraille, plus haute du côté de la ville que partout ailleurs, et surmontée d'un parapet de terre. Deux batteries dominaient la cité. La *haute*, ainsi nommée à cause de ses ouvrages élevés en gazon, était située au sud, au-dessus des prairies du Péry, elle était armée des quatre Évangélistes, superbes canons en bronze donnés aux États par Louis XV, d'un mortier de même métal et de quatre pièces en fer, placées aux embrasures supérieures (7).

« La *grande Batterie* était plus à l'est, en face de la Chartreuse ; on y comptait quatorze pièces en bronze du calibre 36. Une plantation d'ormes majestueux couronnait les remparts et formait ainsi une promenade délicieuse... Cinq corps de casernes, à rez-de-chaussée et à

(1) « La Citadelle de Liège fut démolie du côté de la campagne, les bastions rasés, les ouvertures fermées par une muraille qui joignait les courtines depuis les Six Cents Degrés exclusivement jusqu'au bastion de la ville nommé du clercq ; les bastions Saint-Lambert et le Marchand furent détruits et l'ouverture fermée par un mur entre les courtines. Les bastions nommés les Six Cents Degrés, Maximilien-Henry, avec les ouvrages du côté de la ville restèrent entiers. » (Mon. Gossart, t. 2, f. 258-259.)

(2) *RV*, p. 208.

(3) *RCC*, t. 1748-1750, f. 83 v°.

(4) Dans un pan de mur du bâtiment où était établie la poudrière, on continua à lire, sur une pierre tombale, des inscriptions rappelant la mémoire de Walraff Henry-Frang-Jos-Gayetan, chevalier de Pichard, comte de Liège, marié le 16 juillet 1730 et de Marie-Thérèse Colart, sa mère, épouse du brigadier de Pichard, décédée le 11 juin 1754 — de Ignace-Frang-Jos-Gayetan-Marie de Pichard, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Lucilly, commandant les troupes et la Citadelle de Liège, et de J.-M.-C. de Pichard, anc. officier, décédé le 22 juillet 1754.

(5) En 1765, le tir du canon, pour simple réjouissance, fut un honneur d'un coup de fusil, et dès lors, en semblables circonstances, les démonstrations d'artillerie se firent à blanc. (*Cat. DO*, t. 1760-1765, f. 225.)

(6) Bovy, *Gustave III aux Pays de 584*, p. 40.

(7) Bovy, *Promenades historiques*, t. 1, p. 47.

deux étages, formaient un second cadre à la grande parade. Chaque caserne était flanquée de deux pavillons destinés à loger les officiers. Le bâtiment qui avait servi à loger le gouvernement hollandais ayant, pour cette raison, retenu le nom de *gouvernement*, avait été converti en une chapelle dédiée à Saint-Henri, patron de la Citadelle; il servait aussi de demeure à l'aumônier, à qui l'on donnait le titre de curé, quoique son église relevât de la paroisse Saint-Servais. Tout auprès était l'hôpital... L'entrée de la place se trouvait où elle est encore.

« Des guérites établies à pierres et à chaux, pour mieux résister à l'intempérie des saisons », continue Boyy, « étaient placées par intervalles de 500 pas sur les parapets. Les vigies de la haute et de la grande batterie avaient pour consigne principale de veiller sur la ville. En cas d'incendie, elles avertissaient le commandant de la garde du pont (1). »

M. — DESTRUCTION NOUVELLE (1789).

Une période de tribulations s'ouvrit pour la forteresse à la révolution de 1789. Celle-ci éclata le 18 août; l'après-midi, la Citadelle, ici comme la Bastille à Paris, tombait aux mains de la multitude. Les assaillants se précipitent dans les casernes, s'emparent des armes, font subir aux soldats désarmés de cruels traitements, enlèvent de force les drapeaux vainement réclamés, menaces à la bouche, du commandant de Buschwald, quasi nonagénaire. Ayant pu pénétrer dans le magasin à poudre, ces hommes, poussés par une fureur aveugle, défoncent cent tonneaux de poudre qu'ils répandent sur le sol, au risque de produire une explosion épouvantable pour la cité. Le nouveau bourgmestre Fabry va avertir les démolisseurs de cesser, mais le mambour Gosuin les anime. La démolition reprend de plus belle. Alors les autorités licencient le régiment national, et la Citadelle, sans gardiens, est abandonnée à toutes les déprédations. C'est à ce moment que fut anéanti le magnifique jardin du commandant. Lambert Bassenge devint le chef de la Citadelle. Celle-ci fut occupée le 30 novembre par un bataillon prussien qui y demeura jusqu'au 9 avril aux frais de la Cité.

Dès le 16 septembre 1789, le Tiers-Etat, à la demande de la Cité, avait décidé la démolition des fortifications intérieures. Les deux autres États ne consentirent pas à cette résolution. Néanmoins, le Conseil de la Cité, par recès du 23 avril 1790, invita les gens aptes en la matière à faire parvenir leur plan de destruction au grand greffe de la Cité. Sans plus attendre, le Conseil fit entreprendre ou, plus exactement, poursuivre cette démolition, ce qui souleva à nouveau les protestations des États Primaire et Noble. Ils les fondaient sur ce que les bâtiments militaires avaient été édifiés par les États, par la caisse générale du pays. La Cité passa outre à ces objections (2).

C'était le troisième anéantissement de la forteresse en un siècle et demi. Cependant, le 23 mai, « ayant résolu de placer à la Citadelle deux cents hommes pour la garder et la défendre, conjointement avec les soldats du

régiment municipal, la Cité fit appel aux volontaires. Elle persistait quand même dans son intention de faire disparaître entièrement la Citadelle (3). Le 10 septembre elle mettait en adjudication l'entreprise de l'aplanissement des terrains qui furent partagés en douze lots (4).

Depuis le 10 novembre, on avait commencé à abattre les casernes mêmes, quand, au début de l'année 1791, le chef de la principauté, Hoensbroeck, fut rétabli dans ses pouvoirs, avec le concours des armées autrichiennes. Le 31 janvier et le 25 février, la Commission impériale publiait un mandement ordonnant à tous ceux qui avaient enlevé des matériaux et objets quelconques provenant de la Citadelle, de les restituer (5). Ce fut naturellement un commandement sans effet utile. Seulement, à la fin de l'année 1791, remise fut faite des ornements de la chapelle Saint-Henri, de la Citadelle, lesquels avaient été apportés à l'Hôtel-de-ville (6). De la sorte, le 4 mars suivant, cette chapelle qui avait été dévastée pendant les troubles, fut réconciliée par le P. Benoit Kinable, aumônier du régiment du prince (7). D'ailleurs, les États du pays s'étaient empressés de faire relever les casernes qui abritèrent encore les troupes liégeoises.

Travail inutile. Le 28 novembre 1792, les Français envahissant notre territoire s'installèrent à la Citadelle où ils placèrent un parc d'artillerie de 150 pièces. 105 de ces canons tombèrent aux mains des Autrichiens, lorsque, au commencement de mars 1793, ceux-ci parvinrent à repousser les troupes de la République. Le régiment liégeois tint de rechef garnison dans le fort de Sainte-Walburge. Cette fois encore ce ne fut pas pour longtemps. Les Français retrouvèrent la victoire: le 26 juillet 1794, le régiment liégeois, exposé dans la Citadelle aux boulets des batteries installées à Xhovémont, et ne pouvant tenir tête aux agresseurs, quitta, et pour toujours, l'antique ouvrage militaire, qui redevint le partage des troupes républicaines.

On se ferait difficilement une idée des vols et des déprédations dont les perturbateurs de l'époque se rendirent coupables, des mois durant, dans les locaux de la Citadelle. Avec l'espoir d'y mettre fin, l'Administration centrale provisoire avait confié le 14 vendémiaire (5 octobre) au citoyen Termonia « la surintendance ou surveillance des bâtiments et effets nationaux reposant à la Citadelle, lui accordant à cet effet le logement de l'émigré *Kinabs* (Kinable) ». Peu après les Administrateurs républicains furent requis par les chefs de l'armée d'avoir « à fournir le plus promptement possible, au citoyen Termonia chargé », disaient-ils, « de veiller au rétablissement des différents locaux de la Citadelle, les ouvriers tant maçons qu'ouvriers en fer pour les réparations de ces différents locaux ». Les intentions du général Bollemont, commandant en chef l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse étaient de loger, dans l'ancienne forteresse, le plus de canonnières possible « tant

(1) Le 21 août 1790, sur la proposition du conseiller Doncoel, le Conseil de la Cité non seulement persista dans sa résolution de démolir les derniers ouvrages de la Citadelle, mais il voulut que « les bâtiments et les fonds en dépendant » fussent « distribués en portions et vendus à l'enchère au profit de la Cité ». (*Journal patriotique*, t. II, 2^e année, p. 33.)

(2) *Gazette de Liège*, 16 sept. 1790.

(3) *CP-Dép.*, t. 1789-1790, 65, f. 154 et 156. — *Gazette de Liège*, 2 mars 1790.

(4) *RCC*, t. 1790-1791, f. 414 v^o.

(5) *Gazette de Liège*, 7 mars 1791. — Autour de cette chapelle Saint-Henri était un cimetière spécial.

(1) *Prémices de l'histoire*, t. I, p. 58. — V. *Incendies* (Quatrième Partie, chap. V.)

(2) *Information au Conseil municipal 1790*. (Placard 16-c, de notre coll. partiel.)

pour leur instruction que pour la confection des munitions ». Il voulait, en outre, établir là un vaste atelier « pour des ouvriers d'artillerie, tant en fer qu'en bois ».

Des ouvriers y furent, en effet, envoyés, mais le salaire ne leur étant payé qu'irrégulièrement ou pas du tout, ils désertaient avec ensemble. En revanche, les vols continuaient de plus belle dans la Citadelle et dans les maisons voisines. Ceux-là mêmes qui avaient pour mission de prévenir les larcins y coopéraient en bande, constate le 7 *pluviôse an IV* (27 janvier 1796) le citoyen Termonia dans un rapport à l'Administration centrale.

On se figure l'enthousiasme avec lequel la garnison française dut faire tonner le canon, le 13 *thermidor an XI* (1^{er} août 1803), vers 7 heures du matin pour fêter l'arrivée dans nos murs du premier consul Napoléon Bonaparte, et quand elle reçut sa visite à la soirée, monté sur un cheval, et précédé de gardes d'honneur.

C'était la dernière heure de gloire de la Citadelle. Un décret de Napoléon I^{er} du 24 *frimaire an XIV* (15 décembre 1805) mettait à la disposition du ministre de la guerre les quatre corps de caserne avec leurs pavillons, le logement de l'ancien commandant.

Le 18 mars et le 2 juillet 1806, le même Napoléon promulguait des décrets par lesquels le sol de la Citadelle, classé parmi les biens nationaux devant servir à la dotation de la Légion d'honneur, fut cédé à la caisse d'amortissement. La vente ne se fit que le 6 avril 1809. D'après l'acte d'adjudication, les biens à vendre consistaient « en 7 hectares 73 ares de terre, maison et pré, mesure et fossé... exploités par le sieur Wéry-Jabon, divisés en cinq lots dont le 4^e, composé d'un hectare 20 ares 35 centiares de terre, a été distraît par arrêté du préfet Micoud d'Umons sur la réclamation de M. Dupont-Fabry et autres ».

Les 6 hectares 69 ares 20 centiares, ensemble des quatre lots à adjuger, furent acquis par « François-Noël Defrance, juge en la Cour d'appel de Liège », pour la somme minime de 8,040 fr. Le préfet profita de la circonstance pour exiger qu'il fût « donné une largeur de 6 mètres au chemin qui tend du Péry à Sainte-Balbine », et la même largeur à la « levée qui conduit du Péry à la Citadelle ».

Quant aux bâtiments militaires de la Citadelle, cession en a été faite à la Ville en exécution de l'arrêté du 1^{er} *vendémiaire an XII* (21 septembre 1803) et du décret du 23 avril 1810.

N. — RECONSTRUCTION NOUVELLE (1817).

La défaite définitive de Napoléon à Waterloo, en 1815, changea la face des choses. De par la volonté des alliés, il fut résolu d'élever de nouveau dans notre pays, comme un siècle auparavant, une barrière contre la France. A la fin de 1816, après une inspection des lieux, opérée par le général Krayenhoff, inspecteur général du génie au service des Pays-Bas, de concert avec le duc de Wellington, la reconstruction de la Citadelle fut décidée sur d'autres plans. Autorisé par le Roi, le gouvernement des Pays-Bas s'empara des constructions existantes. Cette prise de possession fut régularisée en 1824, par conventions du 3 mai et du 13 novembre, conventions qu'approuva un arrêté royal. Depuis lors, l'État, ou plutôt le domaine militaire, est resté propriétaire de ces bâtiments.

Il lui a fallu, en outre, en 1817, acquérir les terrains avoisinants. Une commission avait été chargée, le 22 février, de recevoir les demandes et les plaintes des propriétaires expropriés. Quarante-neuf parcelles de terre furent emprises avec les constructions qu'elles renfermaient. Le tout fut évalué 32,670 fl. des Pays-Bas (1). Grâce à cette annexion, la superficie totale aménagée pour la nouvelle Citadelle et ses dépendances, mesura 26 hectares 95 ares et 17 centiares. La reconstruction de la forteresse commença en 1817 même, après une visite faite par le duc de Wellington. Tout en donnant au futur ouvrage militaire les perfectionnements stratégiques connus alors, on mit à profit une partie des anciennes fondations et même des portions de maçonnerie qui étaient restées debout de l'œuvre de 1685 (2). On y utilisa aussi les matériaux provenant de la démolition des bastions et des portes d'Amersœur, de Hocheporte et de Saint-Martin. Néanmoins, il a fallu dépenser 4,300,000 fr. pour mener le travail à bonne fin. La Citadelle constitua et constitue encore un bel ensemble, proportionné méthodiquement. Elle était remarquable par la solidité de sa maçonnerie, recouverte de parapets en terre. Elle ne rendit point de longs services au gouvernement hollandais. De plus, elle a joué un rôle modeste dans les événements qui ont amené notre indépendance nationale, en 1830.

Le 19 septembre, un jeune Liégeois, du nom de Wirbrin, qui se promenait paisiblement aux environs de la Citadelle, fut frappé mortellement d'une balle qu'une sentinelle hollandaise lui avait décochée des glacis de la forteresse (3). Ce fait exaspéra davantage les Liégeois, et plus vif fut leur désir de se rendre maîtres de la Citadelle. Il se raconte que plusieurs concitoyens tombèrent victimes de leur patriotisme, dans une première attaque contre cette fortification.

O. — PRISE PAR LES BELGES (1830). — CURIOSITÉS DIVERSES.

On n'avait pas tardé d'instituer à Liège une garde urbaine sous le commandement du colonel pensionné Henri Bouxhtay, tandis que la garnison, formée de soldats hollandais et belges, par moitié environ, se voyait obligée de se renfermer dans la Citadelle. Elle était sous les ordres du général van Boecop. Après quelque temps, cette garnison, redoutant les suites d'un blocus et craignant d'être séparée de sa base d'opération, finit par accepter une proposition de capitulation.

Cette capitulation, conclue le 6 octobre entre le général hollandais van Boecop et le commandant de la garde urbaine, fut annoncée à la population liégeoise par voie de proclamation. D'après les arrangements pris, la garnison évacuait la Citadelle. Le major Lollivier, de la première division d'infanterie conserverait le fort au nom du Roi des Pays-Bas, mais la position serait occupée par les soldats d'origine belge compris dans la garnison jusqu'à la ratification officielle de la convention. — Voici, au surplus, les conditions de la capitulation, qui témoignent de beaucoup de courtoisie et d'urbanité, chez les deux parties, de la part des Liégeois surtout :

(1) *AP*, 91, 4P.

(2) Notes du cap. Delardin.

(3) *L'Éger*, 1830, p. 304.

* 1° Les Hollandais sortent avec armes et bagages et se rendent à Maestricht par la grande route s'engageant à ne commettre aucun excès ; 2° Le major Lollivier garde le fort au nom du Roi pendant dix jours ; 3° Les matériel et munitions restent à la Citadelle, sauf trois pièces de campagne avec leur avant-train que l'artillerie emmène ; 4° Tous les Belges restent à la Citadelle et reçoivent des vivres en les payant ; 5° Aucun renfort ne viendra dans la Citadelle pendant les dix jours ; 6° La Ville fournit en payant huit voitures pour transporter les officiers ; 7° Quatre officiers hollandais restent à la Citadelle pour veiller au départ des femmes et des enfants des militaires, qui partiront par la barque de Maestricht, sous sauf-conduit ; 8° Les malades et blessés, recommandés à la bienveillance des autorités, rejoindront après guérison complète leurs corps respectifs ; 9° Les militaires faits prisonniers à la Chartreuse seront immédiatement renvoyés à la Citadelle, ainsi que les chevaux ; 10° Une escorte de personnes notables de Liège accompagnera les troupes et leurs bagages jusqu'au dehors de la limite des derniers avant-postes de la garde urbaine ; 11° La convention sera exécutée immédiatement après la signature et devra être exécutée deux heures après les moyens de transporta. »

Les soldats belges et les officiers demeurés dans la Citadelle devaient former le noyau du premier régiment d'infanterie belge sous le commandement du major Leboutte.

Suivant les stipulations du traité, la garnison hollandaise sortit de la Citadelle vers deux heures après-midi. La garde bourgeoise, forte d'au moins 5,000 hommes formait la haie dans toute l'étendue du faubourg Sainte-Walburge. Le général van Boecop s'avancait en tête des troupes avec son état-major. Les deux musiques de la garde urbaine, après le départ des Hollandais, jouèrent l'air patriotique liégeois. Du fort de la Chartreuse, conquis par les Liégeois, depuis plusieurs jours, le canon fit retentir de joyeuses salves, les cloches des églises sonnèrent à toute volée. A Sainte-Walburge même, les gardes déchargèrent bruyamment leurs armes autour de la Citadelle dont les glacis ne tardèrent pas à être envahis par la foule, tout à la joie et au contentement.

Aussitôt informé de la capitulation, le commandant de la garde urbaine, le comte de Berlaymont, s'empressa de déterminer, dans l'ordre du jour suivant, le mode de prise de possession du fort par la garde concitoyenne :

OCCUPATION DE LA CITADELLE DE LIÈGE

10 octobre 1830.

* Enfin, les vœux des Liégeois sont comblés. Des Belges occupent à la vérité notre Citadelle, depuis le départ des Hollandais ; nos concitoyens pouvaient se reposer sur leur loyauté et une même conformité de sentiments, mais il manquait quelque chose à leur sécurité ; ils aspiraient au moment d'occuper par eux-mêmes un fort qui avait été si longtemps le sujet de leur inquiétude ; ce moment est arrivé. Aujourd'hui à midi, toute la cavalerie se portera vers la Citadelle, elle sera précédée de la compagnie des portefaix qui gardera les entrées du fort. A une heure très précise, toute la garde urbaine sera sous les armes et réunie sur les places Saint-Lambert et du Spectacle. Dans chaque légion, il y aura deux compagnies désignées par le sort, avant de se mettre en marche. Ces deux compagnies, au départ des légions, s'empareront de la Citadelle, et y resteront jusqu'à nouvel ordre. Le chef de la légion du Nord fera de suite occuper tous les postes intérieurs par des compagnies respectives. La légion du Sud relèvera la légion du Nord, la légion de l'Est suivra, puis celle de l'Ouest. Le commandant général, accompagné des quatre chefs de légions, portera le drapeau qui sera arboré à la Citadelle à la place du drapeau hollandais. Aussitôt que le drapeau liégeois sera arboré, il sera salué par cent et un coups de canon ; au premier coup, les cloches annonceront l'occupation de la Citadelle par la garde urbaine liégeoise. »

La prise de possession de la Citadelle eut lieu à deux heures et demie. Le major Lollivier, assisté des capitaines Guillaume et Bandoux et du sous-lieutenant Gamache, signa en double, à cet effet, une convention avec Ch. Behr, Mathieu Closset, Vercken aîné et G. Forgeur.

Nos pères se rappelaient, avec une satisfaction indécible et une émotion profonde à la fois, le moment où le drapeau liégeois fut substitué sur la Citadelle au drapeau hollandais. Les cris enthousiastes de la foule immense, la sonnerie générale des cloches, les salves d'artillerie, l'allégresse qui régnait partout en ville prouvaient de façons variées que la reddition de la Citadelle de Sainte-Walburge inaugurait en fait, dans notre province, l'ère de l'indépendance nationale. Cette reddition, obtenue par l'union, l'esprit de concorde et la fermeté des Liégeois, hâta, en réalité, l'affranchissement complet de la patrie belge (1).

Dans les premiers temps, une partie de la garde urbaine et le deuxième bataillon du premier régiment d'infanterie organisé, à Liège, occupèrent le fort.

Lors de la guerre franco-allemande, de 1870, la Citadelle a servi à l'internement de 700 prisonniers français. Un certain nombre d'entre eux avaient commencé à creuser clandestinement une galerie pour s'évader. Ces travaux ont été découverts à temps, malgré les précautions prises.

Quelques mots sur les constructions restantes et offrant un intérêt historique :

Presque à l'extrémité de l'enceinte, est un magasin à poudre. Ce bâtiment, auquel une annexe a été adossée au XIX^e siècle, fut construit à la fin du XVII^e. Il est situé au centre du vieux cimetière. Lorsqu'on procède à des fouilles aux environs, on recueille de nombreux ossements. Dans un pan de la muraille, près de la porte, se voit, enchâssée entre les briques, une pierre sépulcrale portant les inscriptions signalées plus haut.

Au dessus de la porte d'entrée de la Citadelle même est tracée cette autre inscription

EXCELSUS ANIMUS NEC MINUS
NEC ILLATA VI COMMOVETUR

L'ancien arsenal a aujourd'hui une tout autre destination. Il a dû être construit de 1685 à 1689. Le millésime 1733, qui a figuré à la toiture, était celui d'une restauration. Plusieurs autres réparations ont eu lieu depuis lors. Ce bâtiment échappa à la destruction opérée lors de la Révolution de 1789.

Non loin de là est la grande caserne, cette vaste construction à deux étages qu'on aperçoit du bas de la ville. Elle remonte à la fin du XVIII^e siècle.

Une des principales curiosités de la Citadelle était à coup sûr le **grand puits**. Il mesure à sa partie supérieure 4 m. 20 de diamètre et 3 m. 60 plus bas. Taillé dans le roc, il fut en haut revêtu de maçonnerie. La profondeur est de 128 mètres.

(1) Il existe une petite médaille en bronze relative à la reddition de la Citadelle et au combat de Sainte-Walburge. Elle s'est vue signée, sur un côté, « Vive la Liberté », le Lion belge à droite dans un ovale ; au revers : « Evacuation de la Citadelle. Prise du fort de la Chartreuse. Combat de Sainte-Walburge, Liège 1830 ». (REN, 187, 47^e année, p. 245.)

Le 11 novembre 1890, une convention fut conclue entre la Ville et le major Lollivier, commandant la Citadelle, au sujet du matériel de la fortification.

Ce puits était une bure d'extraction plus de six fois séculaire. Appellée Païenporte, du nom d'une ancienne porte voisine, elle coupait plusieurs gîtes de houille qui devinrent communs aux houillères de la *Plomberie*, de la *Vigne*, du *Vieux* et du *Nouveau Bâneux*, voire du *Bayard*. Le puits communiquait avec la bure de la *Vigne* par les couches dites *Rosier* et *Pestay*. Cette dernière était exploitée là en 1577.

Le puits Païenporte a beaucoup fait parler de lui. Après avoir servi longtemps à l'alimentation en eau de la garnison (1), il a été comblé par les Français en 1813. En l'année 1820, on le débroya jusqu'à 99 mètres de profondeur. Ayant été asséché le 15 septembre 1825 par le coup d'eau de la houillère de la *Plomberie*, il fut approfondi jusqu'au niveau de 122 mètres. La rupture de la plate-cuve de la bure de la *Vigne* l'assécha de nouveau le 17 mai 1835. Ce fut l'occasion de le creuser à 128 mètres de profondeur.

Anciennement l'on tirait l'eau du puits au moyen d'un treuil mis en mouvement par des hommes à l'aide d'une grande roue qui avait été aménagée en 1705, mais à partir de 1834, on se servit d'un cylindre qu'activait un manège mu lui-même par un cheval. La manœuvre s'effectuait toute la journée. Deux énormes tonneaux suspendus à de solides câbles montaient et descendaient alternativement. Chaque ascension exigeait sept à huit minutes (2).

Au commencement du XVIII^e siècle, Saumery, parlait du puits de la Citadelle comme d'un ouvrage des plus intéressants : « On descend, dit-il, jusqu'à la hauteur de l'eau par un escalier de 24 marches qui ont chacune 6 pieds de largeur sur une épaisseur proportionnée (?) Il est couvert d'une voûte à l'épreuve de la bombe. Elle est épaisse d'environ vingt pieds... On a pratiqué plusieurs réservoirs pour qu'on n'ait pas la peine de puiser l'eau si bas lorsqu'on en a besoin. »

La voûte dont parle Saumery subsiste mais, quoique son épaisseur soit très raisonnable, elle n'a pas les dimensions indiquées. L'escalier mentionné est un escalier ordinaire qui conduit simplement au niveau de l'orifice.

Depuis cinq lustres environ, les eaux du puits ont été remplacées pour la Citadelle par les eaux alimentaires communales. Devenu inutile dès lors, le puits a quand même été maintenu, mais l'entrée a été complètement murée pour éviter aux curieux des accidents par imprudence.

Le champ de la Citadelle renfermait encore d'autres anciennes fosses à houille, notamment entre Païenporte et la partie supérieure de Pierreuse. On en a eu la preuve lors des travaux exécutés à l'aube du XX^e siècle pour l'aménagement de la communication dite route militaire, reliant directement la rue Pierreuse à l'avenue qui contourne le parc. Cette route devait remplacer le vieux chemin d'accès à la Citadelle. En creusant la tranchée pour la pose d'une conduite d'eau, les ouvriers du service ont mis à découvert, à 45 centimètres du sol, l'orifice d'un puits très profond, dont l'ouverture était extrêmement large. L'administration s'est naturellement empressée de combler cet ancien puits. On se trouvait vraisemblablement en présence du vieux charbon-

nage de Miser, creusé de ce côté non loin de celui dit du Corbeau. Plus bas vers Pierreuse, comme nous l'exposons à cet intitulé, existait une très antique bure dite du *Créhant* (Croissant). En la seconde moitié du XVIII^e siècle, il y avait encore une houillère en exploitation sur les glacis de la Citadelle (3).

Dans les explorations du sous-sol on ne pouvait manquer de mettre au jour non seulement d'anciens puits de charbonnages, mais aussi des restes des vieilles fortifications. En juillet 1894, les soldats en opérant des travaux dans les glacis de la Citadelle, vers la rue Sainte-Walburge, ont rencontré à un mètre de profondeur, une excavation donnant accès à deux galeries, solidement murées et dont le fond était cimenté. Dans ces galeries un homme pouvait se tenir à peu près debout, l'une d'elles avait un mètre 50 de largeur. C'étaient à n'en pas douter, des voies souterraines de la fin du XVII^e siècle reliant deux des bastions (4).

P. — DÉCLASSEMENT ET DEMANTÈLEMENT (1891).

Nous l'avons dit, c'est par arrêté royal du 8 juillet 1891 que la Citadelle a été déclassée. La principale partie des terrains en dépendant a été cédée gratuitement à la Ville, en vertu d'une loi promulguée le 11 septembre 1895, pour y créer un parc public avec un nouveau boulevard. Mais l'État réalisa tardivement cette cession parce que celle-ci était liée à l'agrandissement de la plaine des Manœuvres. En attendant, dès le 17 décembre 1894, le Conseil communal avait arrêté un projet d'appropriation des terrains de la Citadelle. Ce projet fut rapporté le 12 novembre 1900 et remplacé par un nouveau plan prévoyant la transformation en parc public du sol à céder par l'État, et l'acquisition de diverses parcelles de propriétés particulières (5) situées au Péry, rues des Glacis, Hâroum, etc. Le 25 juillet 1901, le Conseil fut enfin appelé à se prononcer sur l'exécution des travaux de terrassement nécessaires à l'établissement de l'avenue partant de la rue Sainte-Walburge, contournant la Citadelle et rejoignant la rue Sainte-Walburge au point de jonction avec la rue des Glacis, sur une largeur de 15 à 20 mètres en moyenne. Le plan prévoyait également une route militaire de 12 mètres de largeur entre le carrefour Sainte-Walburge, Péry et l'entrée de la Citadelle.

Q. — TRANSFORMATION EN PARC PUBLIC.

Ce n'est que le 21 novembre 1904 qu'a été adoptée par le Conseil (6) la convention conclue avec l'État, pour la cession à la Ville des terrains d'une contenance de plus de 15 hectares devenus disponibles par suite du déclassement de la Citadelle. Cette convention obligeait la Ville à convertir les terrains en parc public dans le délai de trois ans avec les voies d'accès au casernement. Elle réservait pour l'État diverses parties des anciennes fortifications, lesquelles parties seraient conservées ainsi que le terrain destiné à servir de plaine d'exercices.

(1) BCC, t. 196-198, f. 17 v°.

(2) V. r. Montagne Sainte-Walburge.

(3) Ce plan fut approuvé par le Roi le 11 mai 1897.

(4) Approuvée par AB du 21 janvier 1902. Le procès verbal de remise des terrains a pu être signé le 27 janvier suivant. Le texte de la Convention figure au RA, 1904, p. 622.

(1) V. à ce sujet Catr. DO, t. 1662-1663, f. 258 et 266.

(2) Deux autres puits étaient à alimenter en eau la garnison dès 1798.

En suite d'une correspondance échangée entre le collège échevinal et le département de la guerre, le Conseil, en séance du 9 mai 1910, eut à voter diverses modifications ayant pour objet de délimiter à nouveau les parties de l'ancienne Citadelle qui seraient respectivement propriété de l'État et propriété de la Ville. Le premier retient exclusivement le réduit central avec ses tenailles et les fossés qui l'entourent, tout le surplus ayant été octroyé à la Ville (1). Cette délibération reçut l'approbation royale le 29 juillet 1910.

C'est en 1906 qu'avaient été entrepris les travaux d'appropriation de cette vaste surface de terrain. Le 8 janvier 1908, il était possible de procéder à la réception définitive des ouvrages de terrassement accomplis par l'entrepreneur Limère. Les empièvements, pavages, etc. de l'avenue et de la route militaire étaient achevés cinq mois plus tard par l'entrepreneur Herkens qui fut chargé aussi de la réfection rendue nécessaire du mur de contrescarpe du bastion avancé vers la ville. Les arbres, en général, datent de la même époque, ainsi que le chemin de deux mètres de largeur, aménagé sur la crête du glacis (2). Ce sentier permet de contourner le glacis jusqu'à la terrasse qui domine la prison, près de l'entrée du Bois-Fabry, dont la propriété a été acquise par la Ville en 1908. Le bois, annexé au parc de la Citadelle, est devenu comme celui-ci un but de promenade très apprécié des Liégeois non moins que des étrangers. Il est juste d'en rendre hommage à l'auteur des plans de ce magnifique et pittoresque ensemble, M. Albert Mahiels, ingénieur en chef des travaux de la Ville, puissamment secondé par son adjoint, M. Bodson.

Nul ne s'étonnera qu'en mars 1921, la Commission royale des Monuments ait reconnu « à l'enceinte pentagonale de la Citadelle y compris le grand fossé qui la contourne », un mérite artistique et archéologique qui justifie son admission dans la troisième classe des édifices publics dignes de conservation.

R. — ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE 1914-1918.

Cette œuvre d'embellissement de la Ville venait à peine d'être achevée, lorsque débuta la guerre déclarée à la Belgique le 4 août 1914. Elle apporta malheureusement un regain d'activité aux ouvrages fortifiés restants de la Citadelle.

Nous nous faisons un devoir, pour l'affirmation de la vérité historique, de consigner ici, sur les incidents les plus marquants du commencement de cette guerre quant à notre cité, des renseignements puisés aux sources les plus sûres. Ces incidents, d'ailleurs, se rattachent intimement à l'objet de la présente étude.

Dans la seconde partie de la nuit du 5 au 6 août, notre ville fut en butte à un bombardement intense, semant,

dans les divers quartiers, la destruction, l'incendie, la mort. Les grondements des canons ne s'étaient nullement arrêtés lorsque le matin du jeudi 6, vers 4 heures et demie, un détachement nombreux de soldats allemands, débusquant par le Thier-à-Liège et la rue Saint-Léonard, tenta, au moyen d'un coup de main hardi, de s'emparer de l'état-major de la place, installé rue Sainte-Foy. Cette vive attaque, qui échoua pitoyablement, grâce à la vaillante riposte d'une poignée de braves, força néanmoins, le chef de cet état-major, le général Leman, à se fixer désormais au fort de Loncin où il parvint à dix heures du matin.

Une heure après ce déplacement, à onze heures, le bombardement de la ville reprit de plus belle, semblant surtout viser le centre. L'une des premières bombes atteignit la façade de la maison formant l'angle des rues de la Madeleine et Léopold, tout proche de l'Hôtel-de-ville où les autorités provinciales et communales délibéraient. À onze heures et demie, une détonation formidable se produisit, faisant branler la maison communale d'une façon extrême. C'était le pont des Arches que le génie militaire belge faisait sauter. Quant au bombardement, il ne cessa que vers une heure et demie de relevée.

À ce moment, la population liégeoise ne fut pas peu surprise et inquiète en apercevant le drapeau blanc hissé au sommet de la Citadelle. Intriguée de son côté, et à bon droit, l'autorité civile s'émut et s'efforça d'éclaircir le mystère, MM. Ch. Magnette, sénateur, et Falloise, échevin, se transportèrent à cette fin près du commandant de la Citadelle. Ils reçurent cette explication laconique : les forces de la Citadelle étant insuffisantes pour défendre la place, le déploiement du drapeau blanc vise uniquement à mettre fin au bombardement de la ville.

L'on a appris ultérieurement que le chef de qui émanait l'ordre d'arborer l'emblème de la capitulation, le major Echéstein, venait d'avoir l'esprit trop frappé par les événements. Il fallut même isoler pendant quelque temps le commandant. C'est sous la surexcitation nerveuse qu'il avait agi. Mais ses agissements devaient avoir des suites.

Vers quatre heures et quart de l'après-midi, de Bressoux, s'amena à l'Hôtel-de-ville de Liège, un parlementaire prussien, le capitaine von Harbon (3), les yeux bandés. Avant remarqué le drapeau blanc sur la Citadelle, le chef de corps de l'armée allemande envoyait cet officier pour exiger la remise de la ville et des forts entourant celle-ci. Menace était faite, en cas de refus, pour la ville, de voir reprendre le soir même à six heures, le bombardement.

M. Gaston Grégoire, ff. de gouverneur, fit observer très justement que l'administration civile n'avait point qualité pour trancher la question de la reddition ou de la non-reddition, que l'ensemble de la position dépendait exclusivement de l'autorité militaire. Elle consentait cependant à accompagner l'envoyé étranger au fort de Loncin, où l'on présumait que le général Leman avait établi son quartier général, et à exposer la situation au chef de l'enceinte fortifiée.

Entretemps, la population liégeoise, avertie de ce grave incident, s'était massée compacte aux abords de

(1) En vertu de l'acte additionnel à la convention arrêtée le 22 juillet 1910, entre le Gouvernement et la Ville, celle-ci abandonnait à l'État l'enceinte des bastions I-II, avec leurs fossés, mais sous les murs de contrescarpe. Elle a renoncé à la clause qui l'autorisait à disposer du bastion IV, à titre principal et sous certaines stipulations. Par contre, elle a obtenu l'entière jouissance des bastions III-IV et IV-V, avec les fossés qui les précèdent vers le chemin de ronde, à la condition de remblayer les entrées des carriés à nature, se trouvant à la gorge des dits bastions, de manière à en interdire complètement l'accès. D'une part, il s'agissait de maintenir en corps de la place de l'ex-Citadelle, une certaine valeur défensive ; d'autre part, la sécurité des abords de la Citadelle ne tenait qu'à la suppression de l'accès des dits abords.

(2) Le 2 octobre 1911, le Conseil avait décidé la création d'un sentier pour piétons dans la partie nord des terrains désaffectés de la Citadelle.

(3) *Maréchal NOLY, Des grands Kéglés, Lüttich-Venise, 1918, p. 37. — DE SCHEVIER, La Bataille de Liège, p. 203.*

l'Hôtel-de-ville. Il y avait beaucoup à craindre que, blessée en ses sentiments patriotiques et sous le coup de sa légitime indignation, elle ne se livrât envers le parlementaire, à quelque manifestation compromettante. C'est pourquoi, avant le départ, M. le bourgmestre Gustave Kleyer crut indispensable de haranguer la multitude. Du haut du perron, il lui recommanda de respecter l'envoyé étranger, fit comprendre la nécessité de garder le calme dans les conjonctures présentes et combien les Liégeois devaient avoir confiance en ceux qui ont pour mission de défendre la ville et la patrie.

Ensuite, une délégation, composée de M. Gaston Grégoire, faisant fonctions de gouverneur, Gustave Kleyer, bourgmestre, et Alfred Labouille, député permanent, se rendirent en automobile au fort de Loncin où se tenait effectivement le général Lemans (1). Il se trouvait installé peu confortablement, au fond d'une casemate, le pied reposant sur une chaise. Le haut officier belge s'excusa de ne pouvoir se lever s'étant blessé le matin lors de l'attaque de la rue Sainte-Foy.

Complètement privé de tout moyen de communication avec le dehors, il ignorait absolument les derniers événements dont la Citadelle et la ville venaient d'être le théâtre. Il déclara être totalement étranger à l'exhibition du drapeau blanc sur la Citadelle. Témoignant son mécontentement de ce fait, il affirma qu'il avait, au contraire, pour devoir militaire et patriotique de poursuivre la résistance contre l'ennemi, qu'il continuerait à lutter jusqu'au dernier canon, jusqu'au dernier homme, qu'autant qu'il serait en son pouvoir aucun fort ne serait livré, dussent les sévères menaces de l'armée envahissante se réaliser.

Le général reçut ensuite le parlementaire, qui était arrivé dans une automobile spéciale précédant celle de la délégation. Le général Lemans communiqua la même fière décision. L'agent étranger, dépité, fut alors reconduit à Bressoux. Il était sept heures du soir.

Ainsi qu'il avait été annoncé, le bombardement de notre ville avait recommencé le jour même à six heures, il perdura pendant plus d'une heure et demie pour reprendre vers onze heures et demie du soir mais plus faiblement jusqu'à l'aube. Durant ces bombardements, plus de quatre cents obus ou shrapnels furent lancés sur les divers points de la cité (2).

Le lendemain, vendredi 7 août, à cinq heures du matin, les troupes allemandes sous le commandement du général en chef von Emmich et du général Ludendorff, qui devait, dans la suite des opérations militaires, jouer

un rôle prépondérant, firent leur entrée à Liège par le faubourg d'Amercoeur. Elles défilèrent place Saint-Lambert pour aller occuper la Citadelle, dont la garnison belge, trop faible numériquement, avait dû se retirer pendant qu'un incendie y faisait rage.

Vers sept heures du matin, le général von Emmich dépêcha à l'Hôtel-de-ville, le chef de l'état-major, le colonel comte von Lamsdorff, qui requit MM. Kleyer, bourgmestre, et Falloise, échevin, de l'accompagner à la Citadelle auprès du général en chef. Ils constatèrent que déjà plusieurs pièces d'artillerie se trouvaient brisées sur la ville.

Par l'intermédiaire du colonel von Lamsdorff, le général von Emmich déclara au bourgmestre de Liège que, si les forts n'étaient pas rendus, le bombardement de la ville recommencerait et que celle-ci serait réduite en cendres. M. Kleyer répliqua que seul le général Lemans avait l'autorité nécessaire pour prendre une décision en l'occurrence ; or, le général avait annoncé qu'il ne consentirait à aucune reddition. « La décision du général von Emmich est tout aussi irrévocable », répartit le colonel.

M. le bourgmestre et M. l'échevin Falloise retournèrent à l'Hôtel-de-ville où se rassemblèrent différentes notabilités régionales, au nombre desquelles Mgr Rutten, évêque du diocèse, G. van Zuylen, sénateur de Liège, Armand Flechet et Ed. Peltzer de Clermont, sénateurs de Verviers, Van Hoegaerden, membre de la Chambre des Représentants, Ch. de Ponthière, id., Gaston Grégoire, ff. de gouverneur, et plus tard M. Colleaux, sénateur provincial.

M. Kleyer leur fit part du résultat de l'entrevue qu'il venait d'avoir à la Citadelle. On convint, vers dix heures du matin, qu'en face de la résolution de détruire la ville, il importait de mettre le Roi et le Gouvernement au courant de la situation, qu'eux seuls pouvaient, en connaissance de cause, se prononcer quant au sort de la cité. On constitua à cet effet, une députation composée de Mgr Rutten, de M. Gaston Grégoire et de M. Kleyer (3).

Il s'agissait tout d'abord d'obtenir du général von Emmich la promesse de ne pas bombarder la ville avant le retour de la délégation, et l'autorisation nécessaire pour cette délégation de franchir les lignes allemandes.

La plupart des personnalités réunies à l'Hôtel-de-ville se joignirent à la délégation pour se rendre à la Citadelle et appuyer la demande. L'autorisation fut effectivement accordée. Le général s'engagea même à attendre la réponse jusque minuit. Le colonel von Lamsdorff insista à son tour sur la nécessité de la reddition des forts pour sauver d'un désastre le chef-lieu de la province. Il lui fut répondu que, l'armée belge s'étant retirée, Liège devait être considérée comme une ville ouverte et, par conséquent, soustraite à tout acte de violence. Ce n'est point la ville, fut-il ajouté, qui se défend, ce sont les forts. Seul le général commandant ceux-ci est apte à prendre une résolution à cet égard.

Von Emmich se montrant inflexible, les trois députés, munis du laissez-passer, allaient se mettre en route pour accomplir leur mission quand von Lamsdorff les arrêta.

(1) Le fort de Loncin n'a été aux mains des Allemands qu'à partir du 12 août. Ce jour-là, un obus tomba dans la salle aux explosifs fit sauter le fort. Le général Lemans resta enseveli sous les ruines. Il n'échappa à la mort que par miracle.

(2) Dans la *Bataille de Liège*, M. le colonel De Schryver donne ces détails sur les bombardements de Liège.

« Les Allemands lancèrent (le 8 août) vers 3 h. (du matin) leurs premiers obus sur la ville. Leur tir s'intensifia de 7 à 10 heures et s'éteignit alors pour reprendre de 21 h. 35 à 22 h. 30. Un drapeau blanc, arboré sur la Citadelle à l'instigation du gouverneur, provoqua la suspension du deuxième bombardement et amena l'arrivée dans la ville, du capitaine von Harben, délégué au parlementaire par le général von Emmich pour traiter de la reddition. Des maisons flambaient à différents endroits de la ville, incendiées par les obus allemands.

« Le troisième bombardement entamé à 18 heures, coïncida avec la rentrée du capitaine von Harben au quartier général de von Emmich et dura jusque 19 heures. Le feu se ralluma pour la quatrième fois sur la cité vers 21 heures 30. Peu après minuit, il s'éteignit graduellement pour finir à l'aube.

« Une dizaine d'immenses et le géomètre furent la proie des flammes au cours de ces bombardements qui ravagèrent ou détruisirent plusieurs centaines de maisons et d'édifices, et blessèrent une cinquantaine de personnes dont 21 mortellement. »

(3) Nous suivons ici l'excellent et fidèle récit fait de ces incidents par M. J. de Thier et O. Gilbert : *Liège pendant la grande guerre*, t. I.

Il exposa que depuis le matin la situation entre l'armée allemande et la population belge s'était aggravée. Il prétendit que des rapports lui transmis signalaient des actes de violence commis contre des militaires dans le pays de Herve.

Sans vouloir discuter les affirmations qui venaient d'être émises, M. Kleyer répliqua que des instructions lancées par le Gouvernement au moment où la guerre a éclaté exigeaient des populations qu'elles s'abstinsent de toute agression contre l'élément militaire étranger. Les autorités communales qui ont pu être mises en possession de ces instructions se sont empressées de les communiquer à leurs administrés avec invitation de s'y conformer scrupuleusement. Il serait donc plus qu'étrange que ces instructions aient été violées.

Malgré ces objections fondées, le colonel maintint ses affirmations et termina en disant qu'il retenait les personnes présentes en otages (1). Il autorisa seulement ces derniers à envoyer un d'entre eux auprès du général Leman pour le mettre au courant de la situation : si les forts n'étaient pas rendus à minuit, le bombardement de la ville reprendrait le lendemain matin d'une façon plus intense encore.

On chargea de cette mission M. le bourgmestre Kleyer à qui le colonel von Lamsdorff avait remis un laissez-passer à travers les lignes allemandes.

Parti en automobile à onze heures du matin de la Citadelle, M. Kleyer arriva à midi au fort de Loncin où il fut reçu par le général Leman. Il s'empressa de faire part à ce dernier du mandat lui confié :

« Veuillez répondre au général von Emmich que je ne rendrai ni la ville ni les forts », s'écria le général Leman. « J'ai pour devoir de les défendre contre l'ennemi et je ne faillirai pas à ce devoir sacré, quelles qu'en puissent être les conséquences, à moins que je ne reçoive ordre contraire du commandant en chef de l'armée. »

Cette décision fut rapportée à la Citadelle au colonel von Lamsdorff à onze heures du soir. On conçoit le mouvement de mauvaise humeur qu'elle provoqua. Le lendemain, à 7 heures du matin, M. le bourgmestre Kleyer se rendit de nouveau à la Citadelle pour conférer avec les otages, près desquels il fut rejoint par M. l'évêque Falloise. A 10 heures, M. Kleyer descendit au Grand Hôtel où se trouvait le commandant von Lamsdorff. Par les instances les plus fortes et en invoquant les plus vulgaires raisons d'humanité, il en obtint le dimanche matin seulement la mise en liberté des otages qui se trouvaient retenus à la Citadelle, depuis 48 heures dans une misérable salle d'arrêt, où les respectables reclus n'avaient pas même un lit pour se reposer.

Quant au bombardement, il ne fut pas recommencé, nonobstant les menaces, parce que l'armée allemande se trouvait nombreuse dans l'intérieur de la ville et qu'elle aurait eu à souffrir tout autant que nos concitoyens de la nouvelle avalanche de shrapnells.

Depuis lors et jusqu'à la fin des hostilités, la Citadelle même ne fut plus guère, pour les troupes allemandes, qu'une vaste caserne et un excellent poste d'ob-

servation. En effet, depuis plusieurs années, un solide belvédère avait été construit au-dessus du bâtiment principal. Cette véritable tour-observatoire, d'où le regard plonge sur tous les points de la cité et des environs, avait été créée pour mettre la citadelle plus aisément en communication avec les différents forts de la place de Liège.

D'autres corps de bâtiment servirent de camp d'internement à des prisonniers des troupes alliées et même de vaste lazaret. En quittant brusquement la Citadelle à la suite de l'armistice du 11 novembre 1918, l'armée allemande abandonna là six à sept cents malades dans des conditions inconcevables (2). Dans les salles on respirait un air vicié ; la malpropreté était repoussante. Mains des soldats malades étaient rongés par la vermine, à côté de blessés et convalescents, français, italiens, anglais et russes, dans des locaux transformés en véritable écurie d'Angias. C'était ignoble. Il se conçoit que les morts aient été nombreux parmi ces prisonniers avant la réoccupation de la Citadelle par les Belges.

Délivrés du cauchemar de cette effroyable guerre, espérons que la Citadelle conservera définitivement l'air de gaité, le caractère champêtre, patriarcal, réjouissant et hygiénique que les autorités gouvernementale et communale dans une noble intention ont voulu lui attacher pour la satisfaction et le bien-être de la population liégeoise.

IV. — Fort de la Chartreuse.

A. — NAISSANCE (1817) (3)

Circonstance étrange, la naissance de ce fort fut un double gage de paix ! L'année 1815 battait son plein. Napoléon venait de voir s'évanouir ses dernières espérances guerrières dans la plaine de Waterloo. Forcé lui avait été d'abandonner les destinées de la France puntelante à la libre volonté des puissances coalisées et triomphantes. Les vainqueurs exigèrent impérieusement de la nation, réduite à merci par eux, qu'elle élevât elle-même la barrière qui devait, à l'avenir, empêcher tout mouvement agressif de sa part. Ce fut donc aux frais exclusifs de la France, que la Sainte-Alliance fit construire dans les Pays-Bas, vingt-trois forteresses dont deux sur la côte maritime française, six sur l'Escaut et sept sur la Meuse. Elles coûtèrent deux cents millions de francs.

Au nombre de ces forteresses, étaient la Citadelle et la Chartreuse de Liège. L'édification, ou plutôt la reconstruction d'un fort sur le plateau de la Chartreuse, fut décrétée par un arrêté du roi des Pays-Bas, en date du 30 août 1817. Une commission fut chargée par le gouvernement provincial de la mise à exécution de cette mesure. Elle eut notamment à régler l'expropriation de dix-sept maisons, d'un autre bâtiment, de trois hangars, et de soixante-six parcelles de jardins, vergers, prairies et terres labourables dont l'emplacement

(1) L'armée allemande avait cependant pris le temps d'envoyer, avant sa fuite, un tas d'engins pouvant lui être utiles, voire les vieux canons qui servaient jadis à annoncer les venues princières ou des solennités mémorables.

(2) Nous ne rappelons pas ici le rasé militaire de cette position avant et pendant son occupation par le couvent des Chartreux, bien qu'elle ait plusieurs fois été transformée en forteresse, l'an 1809, notamment. (Cf. *Dép.*, t. 35 p. 126. — V. *Chartreuse*.)

(3) Dans le cours de l'exercice-militaire, von Lamsdorff jugea que la liberté du chef de district était nécessaire à l'exercice du culte, que celle de l'évêque de l'instruction publique ne l'était pas moins pour assurer le service scolaire. Il ordonna, en conséquence, l'élargissement de Mgr Rutten et de M. Falloise.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

1^{er} Volume — 4^{me} Fascicule



LIÈGE

GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1924